

Wipszycka, Ewa

Contribution à l'étude de l'économie de la congrégation pachômienne

The Journal of Juristic Papyrology 26, 167-210

1996

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Ewa Wipszycka

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE
DE L'ÉCONOMIE DE LA CONGRÉGATION PACHÔMIENNE*

Dans la préface à sa traduction de la *Règle* pachômienne, Jérôme écrit (paragr. 2):

“Ceux-ci [*les moines de Tabennèse*] ont, dans chacun de leurs monastères, des pères et des économes et des hebdomadaires et des serviteurs (*ministri*) et des chefs (*praepositi*) des différentes maisons (*domus*). Chaque maison a plus ou moins quarante frères qui obéissent au chef, et dans un monastère il y a trente ou quarante maisons, selon le nombre des frères. Les maisons sont organisées, par groupes de trois ou quatre, en tribus (*tribus*), pour aller ensemble au travail ou pour faire à tour de rôle le service hebdomadaire”.

* Le présent article est une version considérablement élargie de la communication que j'ai présentée au Congrès de Coptologie à Münster (juillet 1996) et qui paraîtra dans les *Actes* de ce congrès sous le titre “L'organisation économique de la congrégation pachômienne. Critique du témoignage de Jérôme”. Les sources littéraires utilisés dans le présent article sont les suivantes:

- Règle* *Pachomiana latina*, ed. A. BOON, Louvain 1932 (*Règle* de S. Pachôme, pp. 1-74)
Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples, ed. L. Th. LEFORT, Louvain 1956 (*CSCO*) texte copte pp. 30-36; traduction française pp. 30-37
- G¹ *Sancti Pachomii vitae graecae* ex recensione F. HALKIN, Bruxelles 1932, *Vita prima*: pp.1-96.
La première vie grecque de saint Pachôme. Introduction critique et traduction par A.-J. FESTUGIÈRE, Paris 1965

Un peu plus loin (paragr. 6), il écrit:

“Les frères exerçant un même métier sont réunis dans une seule maison sous un seul chef: par exemple, ceux qui tissent des toiles de lin se trouvent ensemble, ceux qui tissent des nattes sont classés dans une seule famille, et les tailleurs, les charpentiers, les foulons, les cordonniers sont gouvernés séparément par leurs chefs respectifs. Chaque semaine, ils présentent au père du monastère les comptes de leurs travaux”.

Ce texte de Jérôme a joué un rôle important dans les recherches modernes sur la congrégation pachômienne: les savants du XX^e siècle l’ont utilisé comme une clé servant à comprendre la structure de cette congrégation, à expliquer les renseignements dispersés dans l’énorme dossier pachômien.

Pallade, dans un passage du chapitre XXXII de l’*Histoire Lausiaque*, qui concerne Pachôme et les pachômiens, semble confirmer le témoignage de Jérôme (je reproduis la traduction d’A. Lucot, sauf pour un détail important):

-
- | | |
|-----------------------------|---|
| B ^o | <i>S. Pachomii vita bohairice scripta</i> , ed. L. Th. LEFORT, Louvain 1925 (CSCO) |
| S | <i>S. Pachomii vitae sahidice scriptae</i> , ed. L. Th. LEFORT, Louvain 1933/4
<i>Les vies coptes de saint Pachôme et de ses premiers successeurs</i> , traduction française par L. Th. LEFORT, Louvain 1943 |
| Am. | “Histoire de Saint Pakhôme et de ses communautés. Documents coptes et arabes inédits”, publiés et traduits par É. AMÉLINEAU, <i>Annales du Musée Guimet</i> , 17, 2, Paris 1889 |
| Théodore, <i>Catéchèses</i> | <i>Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples</i> , texte copte pp. 37-60, traduction française pp. 38-61 |
| Horsièse, <i>Règlements</i> | <i>Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples</i> , texte copte pp. 82-99, traductions française pp. 81-99 |
| <i>Apocalypse de Čarour</i> | <i>Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples</i> , texte copte pp. 100-104, traduction pp. 100-108 |
| <i>Paralipomena</i> | F. HALKIN, <i>Le corpus athénien de Saint Pachôme</i> . Avec une traduction française par A.-J. FESTUGIÈRE, Genève 1982 |
| <i>Ep. Amm.</i> | <i>The Letter of Ammon and Pachomian monasticism</i> , Berlin 1986 (texte avec traduction anglaise) |
| HL | Palladio, <i>La Storia Lausiaca</i> , testo critico e commento a cura di G. J. M. BARTELINK, traduzione di M. BARCHIESI, Milano 1974 |

“Mais il existe d’autres monastères de deux cents et de trois cents. Entre autres, étant entré à Panopolis, j’y trouvai trois cents hommes. Dans ce monastère, j’ai vu quinze tailleurs, sept forgerons, quatre charpentiers, douze chameliers, quinze foulons. Ils travaillent de tout métier, et avec leur superflu ils entretiennent aussi les monastères de femmes et des prisons” (XXXII, 9).

“... Alors il en est qui vont manger à la sixième heure, d’autres à la septième, d’autres à la huitième, d’autres à la neuvième, d’autres à la onzième, d’autres le soir avancé, d’autres au bout de deux jours, en sorte que chaque lettre connaît sa propre heure. Pareillement aussi étaient leurs travaux: l’un travaille à la terre en labourant, un autre au jardin, un autre à la forge, un autre à la boulangerie, un autre à l’atelier de charpentier, un autre à celui de foulon, un autre en tressant les grandes corbeilles, un autre à la tannerie, un autre à l’atelier de cordonnerie, un autre à la calligraphie, un autre en tressant les petits paniers” (XXXII, 11-12).

Les deux textes ont semblé et semblent dignes de confiance aux historiens modernes du monachisme. Jérôme a écrit sa préface à la *Règle* pachômienne après une conversation avec une délégation qui était venue d’Alexandrie à Bethléem pour lui demander de traduire la *Règle* en latin; il est très vraisemblable que dans cette délégation il y avait des pachômiens (mais nous ne pouvons pas savoir s’ils étaient de la Metanoia ou des monastères de la Haute-Égypte; les différences entre celle-là et ceux-ci, en ce qui concerne l’organisation et le mode de vie, ont pu être considérables). Les historiens du monachisme ont utilisé la traduction de Jérôme sans se soucier des doutes que certains spécialistes ont exprimés à son sujet.¹ Quant à Pallade, il a séjourné dans le monastère pachômien de Panopolis, ainsi qu’il le déclare lui-même. Il n’est donc pas étonnant qu’une vision de l’économie des monastères pachômiens, fondée sur les témoignages de Jérôme et de Pallade, se soit assurée une position stable dans les études concernant le monachisme égyptien.

Parmi ceux qui ont cru à Jérôme et à Pallade, il vaut la peine de mentionner notamment Amand de Mendieta, qui a fait une étude comparative du système cénobitique de Pachôme et de celui de Basile.² Son tableau de la congrégation pachômiienne, qui aurait été organisée principalement en vue de la production, est assez effrayant. Je me permets de citer plusieurs passages de son étude:

¹ H. BACHT, “Ein verkanntes Fragment der koptischen Pachomiusregel”, *Le Muséon*, 75, 1962, pp. 15-18; A. VEUILLEUX, *La liturgie dans le cénobitisme pachômien au quatrième siècle*, Roma 1968, pp. 120-121.

² E. AMAND DE MENDIETTA, “Le système cénobitique basilien comparé au système pachômien”, *Revue de l’histoire des religions*, 152, 1957, pp. 31-80.

“Assurément géniale, l’œuvre de Pachôme le Copte est avant tout pratique et concrète: sauver des griffes du diable des multitudes d’hommes, en fondant d’immenses monastères où l’on vit et prie en commun, surtout où l’on travaille sans répit et au maximum”.

“Pachôme, on ne l’ignore pas, avait réparti ses moines en autant de «maisons» qu’il y avait de métiers ou d’occupations que l’on exerçait dans ses monastères-manufactures, et avait mis à la tête de chacune d’elles un chef de maison (οἰκιακός), assisté d’un second (δεύτερος)”.

Basile voulut créer des monastères de dimensions modestes “par opposition aux couvents surpeuplés de Thébàide, aux immenses «casernes» pachômiennes renfermant dans leurs murs des centaines et parfois des milliers de moines-ouvriers”.

“Basile n’a pas non plus accordé une prépondérance presque exclusive au travail manuel, qui tendait à transformer les couvents pachômiens en de vastes coopératives de production”.

“La communauté pachômienne était une colonie de travail, un centre économique: les moines-ouvriers s’y livraient à l’exercice de nombreux métiers, sous la surveillance étroite de leur chef de maison, et l’accent y était mis sur la production accélérée et en grandes quantités. Dans ces immenses fabriques, forcément assez bruyantes, il est possible que la tendance à la turbulence que l’on a reprochée [Lefort, *Vies coptes*, pp. 136, 138] à ces établissements mi-monastiques et mi-économiques, ait été une conséquence de leur intense activité industrielle, en dépit des précautions qu’avait prises Pachôme pour assurer le silence et le calme”.

L’opinion d’Amand de Mendieta est tellement outrée que peu de chercheurs l’ont acceptée telle quelle;³ cependant, sous une forme plus modérée, elle se trouve dans la plupart des études consacrées au monachisme égyptien.

³ Une critique raisonnable a été formulée par F. RUPPERT, *Das pachomianische Mönchtum und die Anfänge klösterlichen Gehorsams*, Münsterschwarzach 1971, p. 345, qui rappelle la *Règle, Leges*, 3 (“Ne plus operis fratres compellantur facere, sed moderatus labor omnes ad operandum provocet”), et ajoute: “Es ist deshalb unverständlich, wenn behauptet wurde, Pachomius habe ein Höchstmaß an Produktivität in seiner Gemeinschaft erstrebt und diesem Ziel alles untergeordnet”. Voir aussi Ph. ROUSSEAU, *Pachomius. The making of a community in fourth century Egypt*, Berkeley – Los Angeles – London 1985, pp. 79-80. Cependant, un grand connaisseur du pachômanisme, A. GUILLAUMONT (“Le travail manuel dans le monachisme ancien. Contes-

Le but que je me propose dans cet article est celui de faire un examen critique de cette opinion, en me fondant non seulement sur les témoignages concernant l'organisation de la congrégation pachômiennne, mais aussi sur ce qu'on peut apprendre des papyrus au sujet de l'économie de l'Égypte de l'antiquité tardive.

*

* *

Que les monastères pachômiens aient été divisés en "maisons", cela ne fait aucun doute. Non seulement il y a de nombreuses mentions de ces "maisons" dans différents textes de provenance pachômiennne, mais encore le motif de la création de "maisons" et de la nomination de leurs chefs et des remplaçants de ceux-ci est dans les *Vitae* un *topos*, qui apparaît régulièrement chaque fois qu'il est question de la fondation d'un monastère pachômien.⁴ En revanche, nous ne savons pas quand Pachôme a introduit le principe de la division des monastères en "maisons"; il est vraisemblable qu'il l'a fait assez tard, à un moment où le nombre des moines vivant dans chaque monastère était déjà considérable (nous ne pouvons pas préciser davantage).⁵

Le terme "maison", dans le milieu pachômien, a dû désigner un groupe de moines, et non un bâtiment:⁶ rien n'indique que dans les monastères pachômiens il y ait eu des bâtiments assez vastes pour contenir au moins vingt cellules. Je ne sais sur quoi D. Chitty s'appuie pour comparer les "maisons" pachômiennes aux baraques des légionnaires, et pour les décrire comme suit:

tation et valorisation", dans son recueil *Aux origines du monachisme chrétien*, Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles 1979, p. 119) cite l'opinion d'Amand de Mendieta sans commentaire, ce qui est étrange.

⁴ Cf. par exemple le récit de la fondation d'un monastère à Šenesêt: "Notre père se leva et se rendit sur place avec des frères; il établit les maisons avec leurs chefs-de-maison et leurs seconds, conformément aux constitutions des autres monastères" (S⁵ 50; également dans d'autres manuscrits et recensions coptes du paragraphe 50 des *Vitae*). Voir aussi le récit de la fondation d'un monastère à Tse (S⁵ 52).

⁵ Veilleux, p. 130; Ruppert, p. 298.

⁶ Ruppert, p. 297: "Unter dem »Haus« ist kein Gebäude zu verstehen, sondern eine Gemeinschaft oder Körperschaft". BACHT, dans son commentaire à la préface de Jérôme (*Das Vermächtnis der Ursprungs. Studien zum frühen Mönchtum*, II, Würzburg 1983, pp. 75-76) exprime une opinion partiellement différente: "»Haus« meint nicht nur das Gebäude, sondern kann (ähnlich wie im AT) auch die »Gruppe«, den »Kreis« u. dergl. bedeuten".

“it (*chacune de ces “maisons”*) must have included a common-room for prayer and instruction and any other communal activity of the house, store-rooms, and (originally) separate cells for each monk”.⁷ Les sources pachômiennes n’offrent pas de renseignements à ce sujet. En tenant compte du climat de l’Égypte ainsi que du fait que les fondations pachômiennes naissaient dans des villages abandonnés ou à moitié abandonnés.⁸ je suppose que le travail commun, les lectures pieuses et la catéchèse se faisaient en plein air, dans un espace libre entre les maisons. Les moines dormaient et priaient dans des maisonnettes séparées; ils pouvaient aussi y travailler, mais normalement ils le faisaient dans des ateliers ou dans la cour où avait lieu la “collecta”.⁹

Nous possédons, outre le passage cité de Jérôme, quelques autres attestations de l’existence de “maisons” — au sens que je viens d’indiquer — groupant des moines d’une même profession. Les voici. Dans l’*Epistula Ammonis* (19) — texte écrit vers la fin du IV^e siècle par un homme qui avait été pendant quelque temps moine à Pebow — est mentionnée une “maison” comprenant 22 moines tisserands de lin (*μονάζοντες λινοῦφοι*). G¹ 121 nous apprend qu’Horsière nomma Théodore *οἰκιακὸς τῶν τεκτόνων Παβαν*. Dans les *Règlements* attribués à Horsière, est mentionnée une “maison” des agriculteurs, qui est responsable des travaux d’irrigation. Les frères composant cette “maison” (et peut-être, dans les monastères les plus grands, quelques “maisons” de ce type) exécutaient les travaux de routine pendant tout le cycle agricole; aux moments où les travaux s’intensifiaient, notamment pendant la moisson et le battage, ce sont eux qui organisaient le travail des membres des autres “maisons”.¹⁰ Un témoignage intéressant sur les “maisons” se trouve dans

⁷ D. CHITTY, *The desert a city*, London 1977 (publié d’abord en 1966), p. 22.

⁸ Au sujet de la place des monastères pachômiens dans la réalité des villages, et plus précisément des villages à l’intérieur de la zone cultivée ou au bord de celle-ci, voir l’article très intéressant de J. E. GOEHRING, “Withdrawing from the desert: Pachomius and the development of village monasticism in Upper Egypt”, *Harvard Theological Review*, 89, 1996, pp. 267-285.

⁹ Il existe un récit qui parle d’un moine qui faisait des objets de vannerie dans sa cellule pendant la nuit. C’était manifestement un moine particulièrement zélé et pieux, qui diminuait de manière drastique le temps du sommeil.

¹⁰ Cf. les *Règlements* d’Horsière, texte copte p. 91, traduction p. 91-92: “Le supérieur du couvent désignera l’homme qui marchera [à la tête des] frè[res qui seront] chargés du soin [de faire la] moisson; il aura la responsabilité de mettre les frères en route pour le travail, il l’aura aussi pour les licencier au moment voulu; de même pour l’endroit où il veut faire la moisson, ou tout autre besogne concernant les travaux dans la communauté, ou les cultures, avec l’assentiment du supérieur du couvent et du chef-de-maison des agriculteurs. Pour chaque travail qu’il assignera aux hommes qui l’ac-

l'*Apocalypse de Čarour* en copte, un texte de la fin du IV^e siècle: il y est question (voir ci-dessous, Appendice I, p. 194-199) de la "rue des cordonniers", de la "porte des cordonniers" et de la "rue des tisserands". Les petites habitations d'un monastère, dont chacune était destinées à un moine ou, tout au plus, à deux ou trois moines, et qui longeaient une rue où habitaient des moines d'une même profession, ont dû être fort semblables aux petites maisons d'une seule pièce, bâties en briques crues séchées au soleil et revêtues d'argile, que nous voyons aujourd'hui en Égypte au bord des villages et dans les champs.

Y avait-il une "maison" des boulangers? Il n'y a pas de témoignages nets à ce sujet. Les monastères avaient des spécialistes boulangers, mais il se peut que ceux-ci, sans former un groupe à part, aient dirigé le travail du groupe de moines qui, à un moment donné, accomplissaient le service hebdomadaire. En décrivant la structure du monastère de Tabennèse, qui a été le modèle pour les monastères postérieurs, G¹ 28 ne mentionne pas les boulangers parmi les "maisons" dont la composition changeait sans cesse selon le rythme du service hebdomadaire (sont mentionnés les chefs de la "maison" des "économés mineurs", de la "maison" des malades et de la "maison" qui s'occupait de la vente des objets fabriqués par les frères ainsi que de l'achat des choses nécessaires pour le fonctionnement du monastère).¹¹

Plusieurs savants ont cru pouvoir se fonder sur le témoignage de Jérôme pour soutenir que toutes les "maisons" étaient créées selon le critère profes-

compagnent, que personne ne lui désobéisse [...]". Cf. aussi l'*Apocalypse de Čarour*, ci-dessous, Appendice I, pp. 196-201.

¹¹ G¹ 28: "Il nomma aussi un chef de maison pour chaque maison et un second pour l'aider. La première maison est celle des économés mineurs, préparant la table pour les moines et destinée à cuire les mets qui leur sont distribués. [...] Après cela, il institua une autre maison d'économés, chargés de restaurer tous les frères malades par des soins vigilants selon les règles de la communauté: et il mit à leur tête un chef de maison et pareillement un second. [...] Pareillement il appointa d'autres moines sûrs et qui se distinguaient par leur piété pour vendre le travail des frères et acheter les instruments nécessaires. En dehors de ce service de chefs de maison, chacun des trois chefs de maison doit veiller à remplacer toutes les trois semaines ceux qui servent les frères et à nommer une autre série pour ce service, et à ce que les premiers soient occupés au travail manuel que leur aura imposé le chef de maison, selon l'avis de l'économe principal ou du supérieur du monastère. D'autres maisons encore furent établies par lui avec leurs chefs de maison et leurs seconds, pour travailler aux métiers divers et fabriquer les nattes, et pour être prêts à répondre à tout ordre, mais sans fixer en aucune chose le vouloir de leur cœur, afin qu'ils portassent fruit pour Dieu". — Ce passage se trouve également dans S⁵ 26.

sionnel. Cependant, Jérôme n'a pas du tout écrit cela. S'il a mis l'accent sur les "maisons" composées de moines exerçant un même métier, c'est que celles-ci constituaient un élément qui, du point de vue monastique, n'était pas banal.

Jérôme écrit que chacune des "maisons" compte environ quarante frères. C'est un chiffre très élevé et par là, suspect. P. Ladeuze déjà doutait de son exactitude.¹² Le schéma organisationnel rigide, propre au tableau tracé par Jérôme.¹³ doit, lui aussi, susciter notre méfiance. Le nombre des frères dans les différentes "maisons" a dû être variable: rien, en effet, n'obligeait les frères à se répartir en groupes d'importance numérique à peu près égale; au contraire, si les "maisons" devaient grouper des frères exerçant un même métier, le nombre devait être dicté par les besoins économiques, et non par la recherche de l'harmonie arithmétique. En outre: trente ou quarante "maisons" dans un monastère, cela ferait, si l'on acceptait le chiffre de Jérôme pour la composition de chaque "maison", 1200 ou 1600 moines: encore un chiffre trop élevé. L'*Epistula Ammonis*, qui est, au point de vue de mes considérations présentes, le meilleur texte de provenance pachômienne, parle (chap. 2) de 600 moines à Pebow et (chap. 21) de 2000 moines venant à Pebow pour la rencontre annuelle de Pâques.¹⁴ Le monastère féminin, d'après G¹ 32, comptait 400 religieuses. Dans

¹² P. LADEUZE, *Études sur le cénobitisme pachômien pendant le IV^e siècle et la première moitié du V^e*, Louvain 1956, p. 204. Par contre, S. SCHWIETZ (*Das morgenländische Mönchtum*, Mainz, I, 1904), qui pourtant doutait de l'exactitude des chiffres donnés par Jérôme pour l'ensemble de la congrégation pachômienne, acceptait (p. 172) le renseignement concernant le nombre de moines dans chaque "maison".

¹³ Jérôme avait une nette tendance à créer des modèles caractérisés par une perfection arithmétique. Dans l'*Ep. ad Eustochium*, 35, il décrit les communautés monastiques égyptiennes ainsi: "Ils sont répartis en décuries et centuries, de façon que neuf hommes soient présidés par un dixième, et que d'autre part, un centième ait sous lui dix chefs". Étrangement, le caractère manifestement artificiel de cette construction n'a pas empêché plusieurs chercheurs de lui prêter foi.

¹⁴ Voici les données des sources non-pachômiennes: *Historia monachorum* 3, 1 — 3000 moines de la congrégation pachômienne; Pallade — 1300 moines à Pebow, 200-300 moines dans chacun des autres monastères, ensemble environ 7000 moines (chiffre qui sera repris par l'auteur de la compilation Am. 380); Jean Cassien, *Inst.* 4, 1 — 5000 moines dans l'ensemble. Les divergences peuvent s'expliquer non seulement par le fait que les différents auteurs ont pu avoir des opinions différentes au sujet de la vraisemblance (leurs chiffres, en effet, ne représentent que l'ordre de grandeur qui leur semblait correct), mais aussi par le fait qu'ils ont pu se référer à des périodes différentes. Le nombre global des frères de la congrégation a dû être sujet à des oscillations considérables. Malheureusement rien ne nous permet d'établir des chiffres précis. Pour une discussion sur l'importance numérique de la congrégation, voir: Schiwietz, pp. 182-183; H. BACHT, *Die Rolle des orientalischen Mönchtums in der Auseinander-*

un manuscrit arabe de la *Vie* de Pachôme qui n'a pas été pris en considération dans l'édition d'Amélineau, il est dit que les monastères de la congrégation, du vivant de Pachôme, comptaient ensemble 7000 moines.¹⁵ Il n'est point besoin de démontrer que les 50.000 moines pachômiens, dont Jérôme parle dans sa préface (paragr. 7), n'ont existé que dans l'imagination de cet auteur.¹⁶

La division en "tribus", mentionnée par Jérôme, n'apparaît qu'une fois dans la *Règle*, à savoir dans *Praecepta* 115, qui établit que lorsque le-chef d'une "maison" est absent, il doit être remplacé par un autre chef de "maison" "eiusdem gentis et tribus". Les deux mots "gens" et "tribus", ici, ne sont sans doute pas deux termes précis, désignant deux choses différentes; ils sont plutôt employés de manière imprécise, approximative, pour désigner tant bien que mal une chose qui n'a pas d'appellation propre; la conjonction "et" signifie sans doute "autrement dit", comme elle le fait lorsqu'elle est placée entre deux synonymes. Il n'y a pas de raison de nier l'existence de ces "gentes" ou "tribus", mais, puisqu'il n'existe pas d'autres témoignages dans les autres textes nés dans le milieu des pachômiens, il faut bien penser qu'elles ne jouaient pas un rôle très important. Je soupçonne — sans pouvoir aller au-delà du soupçon — qu'elles n'existaient que dans quelques-uns des monastères pachômiens.¹⁷

Parmi les "maisons" groupant les moines d'une même profession, Jérôme a mis, à titre d'exemple, celle des moines qui tissent des nattes ("qui mattas [sc. texunt] in unam reputentur familiam"). Cela demande quelques mots de commentaire. La production des nattes (ainsi que celle des corbeilles) se déroulait en deux étapes.¹⁸ D'abord, on faisait des cordes (ou, pour la production des corbeilles, des lanières) avec des joncs ou avec certaines herbes; ensuite, avec

setzung um Chalkedon dans l'ouvrage collectif *Das Konzil von Chalkedon*, Würzburg 1953, II, p. 293; Goehring, *The Letter of Ammon*, p. 194.

¹⁵ W. E. CRUM, *Theological texts from Coptic papyri, edited with an appendix upon the Arabic and Coptic versions of the Life of Pachomius*, Oxford 1913, p. 173.

¹⁶ H. BACHT, *Die Rolle*, pp. 293-294, écrit au sujet de ce chiffre: "Das mag ein Irrtum des Hieronymus sein, aber es zeigt doch, mit was für Riesen Zahlen man sich damals abfand, wenn man von den Mönchen sprach".

¹⁷ Au sujet des "tribus", voir Ruppert, pp. 303-310, et Bacht, *Das Vermächtnis*, p. 76 n. 29. La discussion que Bacht rappelle et qui concerne la question de savoir si l'idée d'organiser les moines en "tribus" est née sous l'influence de l'Ancien Testament ou sous celle des temples et des associations païens, n'a pas beaucoup de sens, vu que nous ne savons pratiquement rien des "tribus" dans les monastères pachômiens.

¹⁸ Voir ci-dessous, Appendice II.

ces cordes (ou avec ces lanières), on faisait des nattes (ou des corbeilles). Alors qu'à la première étape du travail participaient sans aucun doute tous les moines qui, à un moment donné, étaient libres d'autres occupations, le "tissage de nattes" pouvait être confié à un groupe restreint et spécialisé. En tout cas, la fabrication des pièces de grandes dimensions, exigeant le travail simultané de deux ou trois personnes, était exécutée par ces spécialistes. Les nattes plus simples pouvaient être produites par n'importe quel moine apte au travail physique.

Il ressort des *Vitae* de manière évidente que la production de cordes servant à produire les nattes était une occupation à laquelle s'adonnaient tous les moines, du moins pendant la psalmodie et la catéchèse, lorsque les frères quittaient leurs cellules et prenaient place dans la cour. Voici quelques passages de la *Règle*:

"Et lorsqu'il [sc. le moine] commencera à marcher dans l'endroit de la »collecta« pour arriver au lieu où il doit demeurer assis et debout, il ne piétinera pas les joncs qui, trempés d'eau, sont préparés pour tresser des ficelles [...]" (*Praecepta* 4).

"... Et ne reste pas assis oisivement dans la »collecta«, mais prépare, d'une main rapide, des ficelles servant à tisser des nattes [...]" (*Praecepta* 5).

"S'ils fabriquent des nattes, le »minister« demandera, le soir, aux chefs des différentes maisons quelle quantité de joncs est nécessaire aux différentes maisons, et puis il trempera les joncs, et le matin, il les distribuera à chaque maison suivant l'ordre [...]" (*Praecepta* 26).

Un autre texte, à savoir un passage de la *Vita* bohairique (72, p. 133), mérite d'être cité à ce propos:

"Lorsqu'il [Pachôme] arriva au monastère, il se hâta immédiatement et en premier lieu de tisser sa natte selon sa manière habituelle. Pendant qu'il y travaillait, entra un jeune frère; celui-ci était de semaine dans la communauté. Ayant vu notre père Pachôme, il lui dit: »Ce n'est pas actuellement la manière de travailler, mais notre père Théodore nous a donné l'ordre de ne pas trop fatiguer les tresses, afin que les nattes sonnent bien et soient jolies«".

Évidemment, aux yeux des auteurs des *Vitae*, la production de nattes est une occupation typique des moines pachômiens, obligatoire pour tous, même pour Pachôme.

Voici une autre anecdote, qui montre que la vannerie était une occupation pour tous. Le cuisinier d'un monastère fabriquait deux nattes par jour (et non

une seule, comme il aurait été normal), mais ne s'occupait pas de la préparation des mets. Des garçons vivant dans la communauté firent savoir cela à Pachôme, qui réprimanda sévèrement le cuisinier. Celui-ci se justifia en disant que les frères, pour se mortifier, ne voulaient pas manger de mets cuisinés, et que, par conséquent, n'ayant pas assez de travail dans la cuisine, il consacrait son temps à faire des nattes.¹⁹

Un passage de G¹ 28 prouve que la vannerie n'était pas considérée comme un métier: "D'autres maisons encore furent établies par lui [sc. Pachôme] avec leurs chefs de maison et leurs seconds, pour travailler aux métiers (τέχνas) et fabriquer les nattes (καὶ τὸ ἔργον τῶν ψιθίωων)". La distinction entre τέχνη et ἔργον, qui apparaît dans ce passage, est significative: dans la société égyptienne de l'époque, la vannerie était d'habitude pratiquée à la maison, dans les moments libres d'autres occupations; elle n'exigeait pas un apprentissage complexe, ni d'outils spéciaux, et elle utilisait une matière première qu'on pouvait se procurer facilement et gratuitement.

Parmi les métiers mentionnés par Jérôme, celui des foulons demande quelques mots de commentaire. Il est probable que ce métier était exercé dans les monastères pachômiens, ne fût-ce que pour le finissage des vêtements de laine, dont la production, à en juger par G¹ 134, semble avoir été une spécialité des monastères féminins. ("Ces monastères — dit ce texte — suffisaient au tissage des manteaux de laine, des couvertures et des autres choses"). Les foulons des monastères pouvaient également laver les tissus de laine (quant aux vêtements de lin, tous les moines les lavaient eux-mêmes; ils le faisaient ensemble, à des jours déterminés). Il faut cependant se rendre compte qu'une "maison" de foulons, si elle existait vraiment, a dû être composée d'un petit nombre de moines: il n'y avait certainement pas beaucoup de travail pour des moines-foulons.

Jusqu'ici, dans mes considérations, j'ai laissé de côté le témoignage de Pallade que j'avais cité au début. Il est temps de s'en occuper.

Le passage indiquant le nombre d'artisans (mais non de "maisons" — de celles-ci, Pallade ne parle pas!) dans un monastère pachômien de Panopolis que l'auteur aurait visité personnellement, exige un examen attentif. Il est, en effet, l'un de ces passages qui se trouvent dans le manuscrit O, mais manquent dans les deux autres manuscrits de la recension G, que les spécialistes considèrent comme la plus proche de l'original de l'*Histoire Lausiaque*, écrite en 419 ou en 420. Butler considérerait ces passages comme des interpolations et il les a imprimés entre parenthèses carrées; c'est ce qu'a fait également Bartelink.

¹⁹ *Paralipomena*, 15-16. Pour l'interprétation de ce texte, voir ci-dessous, pp. 192-193.

En revanche, Draguet, qui a étudié de près le témoignage de Pallade sur les pachômiens, a soutenu que pour le chapitre 32 de l'*Histoire Lausiaque*, il faut donner la préférence au texte du manuscrit O et considérer les passages en question comme authentiques. Selon lui, le chapitre 32 serait fondé, pour l'essentiel, sur un ouvrage qui serait né dans le milieu nitriote et aurait présenté la congrégation pachômienne du point de vue d'un moine vivant dans le milieu semi-anachorétique et incapable de bien comprendre le fonctionnement des monastères cénobitiques. Cependant, les deux passages de la narration où apparaît la première personne du singulier ("j'ai trouvé", "j'ai vu", "puisque je critiquais cet usage"), et dont le premier contient l'énumération des artisans qui se trouve dans le seul manuscrit O, seraient fondés sur les souvenirs de Pallade lui-même; ils auraient donc, pour nous, bien plus de valeur que le reste du chapitre.

Des renseignements très proches de ceux qu'offre le passage controversé de l'*Histoire Lausiaque* apparaissent dans la *Vie* de Pachôme arabe (Am.), p. 377:

"Ce monastère [sc. celui de Tabennèse] devint grand et les frères qui s'y rassemblaient devinrent tellement nombreux, qu'ils atteignirent au nombre de deux mille cinq cents moines, vivant d'une vie commune et spirituelle. Parmi eux, il y en avait une foule qui pratiquaient différents métiers pour (les besoins de) la communauté sainte; entre autres, il y avait quinze tailleurs, sept forgerons, quatre menuisiers, quinze teinturiers, vingt tanneurs, quinze cordonniers, vingt jardiniers, dix copistes, douze chameliers, douze faiseurs de couffes, dix ghafirs, cinquante cultivateurs pour cinquante feddans."

Ce passage de Am. constitue un argument en faveur de l'opinion de Draguet, selon laquelle le passage en question de l'*Histoire Lausiaque* serait authentique. L'ouvrage de Pallade jouissait d'une grande popularité en Égypte et fut traduit très tôt en copte.²⁰ C'est sans doute dans la traduction copte que l'auteur de la *Vie* de Pachôme copte, dont nous possédons la traduction arabe, a lu l'*Histoire Lausiaque*. Et c'est ici qu'il a dû trouver le passage contenant une liste des artisans du monastère pachômien de Panopolis, et s'en servir pour enrichir son ouvrage. Cela exclut l'hypothèse d'après laquelle cette liste aurait été interpolée dans le chapitre 32 de l'*Histoire Lausiaque* vers la fin du X^e siècle, à Constantinople, au moment de la rédaction métaphrastique. Il faut ajouter que

²⁰ M. CHAÎNE, "La double recension de l'*Histoire Lausiaque* dans la version copte", *Revue de l'Orient Chrétien*, s. III, 5 (25), 1925-1926, pp. 232-275; G. BUNGE, A. DE VOGÜÉ, *Quatre ermites égyptiens d'après les fragments coptes de l'*Histoire Lausiaque**, Abbaye de Bellefontaine 1994.

d'autres recensions des *Vitae* de Pachôme ont utilisé, elles aussi, le chapitre 32 de l'*Histoire Lausiaque*.²¹

Il existe quelques différences entre la liste des artisans que donne l'*Histoire Lausiaque* et celle que donne la *Vie* de Pachôme arabe. La première se réfère à Panopolis, la seconde à Tabennèse; en outre, la seconde comprend en plus, par rapport à la première, quinze teinturiers, vingt tanneurs, vingt jardiniers, dix copistes, douze faiseurs de couffes, dix ghafirs (gardiens), cinquante agriculteurs qui cultivent cinquante feddans de terre (environ 32 ha).

Les nombres d'artisans indiqués par les deux textes (HL et Am.) appartiennent à ce genre de renseignements que les auteurs donnent *exempli gratia*, d'après ce qui est, à leurs yeux et aux yeux de leur public, plausible. Plus d'un quart de siècle après sa visite à Panopolis, Pallade ne pouvait évidemment pas se souvenir exactement de détails pareils, ni vérifier ses souvenirs: au cours de son voyage, il n'avait probablement pas pris de notes de façon systématique, et même s'il l'avait fait, il n'aurait sans doute pas noté des détails qui ne pouvaient pas lui sembler très importants.

Au point de vue économique, les deux listes (HL et Am.) doivent susciter notre méfiance. Quinze foulons et quinze teinturiers auraient pu suffire pour une ville de dimensions respectables. En revanche, les cinquante agriculteurs mentionnés par Am. auraient été trop peu nombreux pour un monastère qui, selon ce texte, comptait 2500 moines. De même, quatre charpentiers n'auraient sans doute pas été en mesure de satisfaire les besoins d'un grand monastère, qui menait une vaste activité économique. Quant aux dix gardiens, il est difficile de deviner quel était le mot copte qui a été traduit par ce mot arabe ghafir; en tout cas, il n'est pas probable que l'auteur ait voulu parler d'un groupe de frères faisant service à l'entrée du monastère — d'un groupe comme celui qui est attesté par exemple par G¹ 28.²²

*
* *

Les chercheurs qui se sont intéressés à l'activité économique de la congrégation pachômiennne, ont pris pour point de départ de leurs reconstructions le G¹ 146:

"Comme nous l'avons dit plus haut, les frères avaient acquis beaucoup de terrains et aussi, après quelque temps, beaucoup de bateaux puisque chaque mo-

²¹ H. VAN CRANENBURGH, "La *regula angeli* dans la *Vie latine* de saint Pachôme", *Le Muséon*, 76, 1963, pp. 165-166.

²² Le rôle des ces frères dans la vie de la communauté était si important qu'il est difficile de croire qu'on ait pu les appeler "gardiens".

nastère construisait des navires: ils devinrent donc sujets à des préoccupations terrestres et à de graves soucis. Au temps d'abbâs Pachôme, alors qu'ils étaient peu nombreux, ils se gardaient d'avoir à supporter un fardeau de biens matériels: car le joug du Seigneur est léger. Quand Théodore vit que beaucoup de moines commençaient à s'éloigner des anciens frères quant à leur façon de vivre, il se désola à leur sujet. Il jeûnait à raison de deux jours de suite et veillait pour prier avec larmes, et il portait un gilet de crin la nuit sous la tunique. Souvent les frères, à sa vue, comprirent qu'il avait du chagrin. Il se rendait souvent la nuit silencieusement prier sur la montagne où se trouvaient les tombes des frères, à une distance d'environ trois milles. Un frère, l'ayant suivi une fois, le vit de loin qui se tenait debout en prière sur le tombeau de notre père Pachôme. Il entendit la prière qu'il faisait et fut pris de crainte. Car voici ce qu'il disait dans sa prière: »Seigneur, <Dieu> de ton serviteur abbâs Pachôme sur le tombeau de qui je me tiens en ce moment, qu'il te plaise de me visiter, si c'est là ta volonté. Car notre négligence s'est multipliée, et nous ne faisons pas le bien. Cependant n'abandonne pas, Seigneur, tes esclaves. Si nous sommes négligents, réveille-nous. Si nous méprisons la règle, effraye-nous, remettant en nos mémoires les châtiments éternels. Donne aux frères de marcher sur ta bonne route, car c'est toi qui nous a créés, Seigneur, et tu n'as pas épargné ton Fils unique, en sorte que tu le livrasses pour nous tous afin que nous fussions sauvés«. Théodore prolongea longtemps cette prière: puis il redescendit de la montagne”.

B^o 197 offre un récit qui, sur les points qui m'intéressent ici, est parallèle à G¹ 146, mais qui marque une différence entre l'attitude de Théodore et celle d'Horsièse — différence que n'apparaît pas en G¹ 146. Voici le récit de la *Vie bohaïrique*:

“Notre père Théodore était toujours désolé devant le Seigneur; il redoutait que quelque âme, à lui confiée par le Seigneur, ne vînt à se perdre, et il leur enseignait à délaissier les œuvres mauvaises et à pratiquer le bien devant le Seigneur. Lorsqu'il constata que, sous prétexte de leur alimentation et des besoins matériels, les monastères s'enrichissaient en champs nombreux, en bétail, en barques, bref en d'abondants biens, il en fut très fort affligé, parce qu'il comprenait clairement que les pieds de beaucoup avaient glissé hors de la voie droite à cause des biens et des vains soucis de ce monde. Alors il eut envie de se rendre encore à Šenesêt chez notre père apa Horsiësi pour l'interroger à ce sujet. Aussitôt, dans l'ardeur de ses sentiments, il se leva et fit route de nuit, accompagné de deux frères, jusqu'à ce qu'ils l'eurent atteint à Šenesêt. Quand il l'eut joint, il l'embrassa et de nouveau se mit à verser aussitôt d'abondantes larmes; et apa Horsiësi pleura lui aussi. Après qu'ils eurent pleuré ensemble un long moment, apa Théodore prit apa Horsiësi par la main, l'emmena seul à

part, lui adressa la parole avec des yeux laissant découler des larmes, et lui dit: «Monseigneur saint père, c'est toi qui m'as imposé de la part du Seigneur ces soucis, et tu sais que jusqu'à cette heure j'ai fait tout mon possible; tu sais aussi que je n'ai rien fait sans ton assentiment, que nous sommes un seul corps, une seule âme et un seul esprit selon Dieu en tout. Eh bien, je te demande ce que je vais faire de ce grand avoir et de ces grands biens qui se sont accumulés à un pareil degré, alors que nous savons qu'il n'y a là aucun profit?» En disant cela il était triste, et désirait que les biens fussent beaucoup moindres. Notre père apa Horsiësi lui dit: «C'est le Seigneur qui a béni la Congrégation et l'a fait s'épanouir; c'est encore lui qui a le pouvoir de la restreindre, selon ses excellentes ordonnances et ses décisions justes et droites.»

Les historiens qui citent l'un ou l'autre de ces deux textes (le plus souvent B⁰, qui est plus dramatique que G¹), traitent d'habitude les paroles qui sont ici attribuées à Théodore comme si elles étaient les *ipsissima verba* de celui-ci. Cependant, il suffit de confronter ces deux textes entre eux pour se convaincre qu'il s'agit de deux reconstructions de caractère littéraire. Les auteurs des *Vies* savaient que Théodore s'était opposé aux transformations qui avaient lieu dans la congrégation pachômiennne, et que son opposition avait atteint le point culminant vers la fin de sa vie. Il se rendait compte aussi que ce que Théodore avait désapprouvé, c'était la croissance de la congrégation, et spécialement l'élargissement de son activité économique. Sur la base de ces données, ils ont façonné leurs récits d'après le principe de la vraisemblance, à la manière des historiens antiques. Nous ne pouvons pas savoir pourquoi l'auteur de B⁰ (ou plus exactement l'un des auteurs de B⁰, car ce récit est une vaste compilation, qui a réuni des matériaux plus anciens) a introduit le personnage d'Horsiëse et lui a fait dire qu'il fallait accepter les choses telles qu'elles étaient. L'attitude que B⁰ attribue à Horsiëse s'accorde bien avec ce que nous savons de cet homme sur la base de l'ensemble du dossier.

Nous ne pouvons pas non plus savoir exactement ce que voulait Théodore. Voulait-il arrêter la croissance du nombre des moines dans les monastères de la congrégation? C'est peu probable. Il faut plutôt supposer qu'il désirait changer la manière d'administrer les monastères, diminuer la quantité de travail incombant aux frères, éliminer l'obsession économique qui s'insinuait dans la vie quotidienne de la congrégation.²³

Du fait que, selon le passage cité, ce n'est qu'après la mort de Pachôme, aux temps de Théodore et d'Horsiëse, que les monastères pachômiens s'étaient enrichis en terres cultivables, les chercheurs ont tiré la conclusion qu'aupara-

²³ Sur cette question, je reviendrai à la fin de l'article, pp. 190-196.

vant, la vie économique de ces monastères s'était fondée sur l'artisanat. Résumant les raisonnements des études antérieures, Ph. Rousseau affirme que dans la période la plus ancienne, les moines pachômiens tiraient leurs moyens de subsistance de la vannerie,²⁴ que l'artisanat exercé dans des maisons spécialisées (celles dont parle Jérôme) apparut plus tard, et que l'agriculture apparut plus tard encore. Il conclut ainsi (p. 84): "Il ressort de là que, en dépit des détails fournis par Pallade (à supposer qu'ils soient vrais), Pachôme lui-même ne fut pas, comme on le dit souvent, l'architecte d'un système économique complexe, et qu'il aurait désapprouvé l'industrie qui, d'après ce qu'il paraît, rendit célèbres ses successeurs dans les générations postérieures".²⁵

Admettons pour un moment — avec Rousseau et d'autres chercheurs — que jusqu'à la mort de Pachôme (à peu près), les monastères pachômiens se soient procuré les moyens indispensables pour vivre de la vente de produits tels que les nattes, les corbeilles, les cordes, les sandales, les tissus de lin et d'autres articles artisanaux. Admettons aussi que chacun des monastères ait compté des centaines, et non des milliers, de moines, autrement dit imaginons le nombre le plus bas possible. Il suffit que nous nous demandions où et à qui les moines pouvaient vendre leurs produits, pour que la construction de Rousseau et d'autres se montre aussitôt insoutenable. Les monastères ne pouvaient pas trouver un nombre suffisant d'acheteurs dans leur voisinage. Les paysans des villages des alentours n'entraient probablement pas du tout en ligne de compte, car ils produisaient eux-mêmes pour leurs propres besoins des objets de sparterie ainsi que des tissus, des sandales etc. Ce n'est que dans les villes que les moines pouvaient écouler leurs produits. La dépendance économique à l'égard du marché urbain est d'ailleurs caractéristique non seulement de la congrégation pachômiennne, mais de tous les milieux monastiques. Les anachorètes et les moines des laures semi-anachorétiques avaient besoin, eux aussi, d'aller dans les villes pour vendre les produits de leur travail (à moins qu'ils eussent la possibilité de se servir d'intermédiaires appartenant au "monde"). Au milieu du VIII^e siècle, les moines du monastère de saint Paul de Djeme transportaient les cordes de leur production au Fayoum.²⁶

²⁴ Dans le même sens, Schiwietz, pp. 207-208.

²⁵ Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que les pachômiens étaient célèbres dans l'antiquité pour leur activité artisanale ou, en général, pour leur activité économique. Ce sont les historiens modernes de la congrégation pachômiennne qui ont créé cette renommée.

²⁶ A. A. SCHILLER, *Ten Coptic legal texts*, n° 3, document datable de 728/9 ou de 743: les moines de ce monastère demandent aux autorités arabes la permission de voyager.

Dans le voisinage des monastères pachômiens, les villes n'étaient pas nombreuses; il est donc inconcevable qu'elles aient pu absorber constamment les marchandises de 2000, voire 5000 producteurs de sparterie. Il fallait donc chercher des acheteurs plus loin, envoyer les marchandises par des barques. C'est ce qu'on faisait effectivement: rappelons-nous le voyage à Alexandrie — donc à la ville la plus importante d'Égypte — dont parle G¹ 113,²⁷ ainsi que la construction de bateaux, que G¹ 146 présente comme un fait lié à la croissance de la richesse des monastères.²⁸

La production d'objets de sparterie, même si elle trouvait des acheteurs (les pachômiens n'étaient les seuls moines qui cherchaient à vendre les produits de leur travail), avait un défaut fondamental: les gains qu'elle procurait étaient trop minces pour pouvoir assurer la subsistance des monastères, même au niveau le plus modeste.

Il aurait été trop dangereux de faire dépendre la vie des frères (au sens littéral du mot) des résultats des voyages commerciaux, qui duraient plusieurs jours et étaient menacés de dangers divers. Certes, nous savons que la congrégation était capable de supporter des périodes de pénurie extrême (une description très impressionnante de la faim se trouve dans le dossier pachômien²⁹);

²⁷ "Après que le bateau fut revenu d'Alexandrie — et il n'y avait que deux bateaux pour tout le cénobion, l'un pour vendre les nattes en vue de pourvoir à la subsistance et aux autres besoins du monastère, l'autre à cause des tuniques des moines — Zakchaios et Théodore, ayant débarqué, saluèrent le Père et les frères". Voir aussi Am., pp. 510-511: "Les pères étant allés à Alexandrie pour (vendre) leur travail manuel, lorsqu'ils retournèrent dans le Sa'id, ils emmenèrent avec eux trois hommes qui voulaient se faire moines. [...] Or les frères en ce moment étaient environ trois cents hommes".

²⁸ "... les frères avaient acquis beaucoup de terrains et aussi beaucoup de bateaux, puisque chaque monastère construisait des navires".

²⁹ Dans une des *Catéchèses* de Théodore (p. 40): "il [sc. le Seigneur] fit surgir de graves ennuis chez les frères du temps d'Apa [sc. de Pachôme], au point que ce si grand homme eut recours à des séculiers pour une question de pain; cet excellent homme voyait, de ses yeux, ses fils tourner de petites meules et lécher de la farine avec leur langue, par la suite de leur grande faim; et il était insulté par les notables d'entre eux: »Tu assassines des enfants des hommes par la famine«. [...] Pas un seul de ces jours on ne donna le signal pour aller manger, faute de pain". — Je ne sais d'où les chercheurs d'aujourd'hui tirent leur opinion selon laquelle le travail diligent et bien organisé des moines aurait suffi pour que la congrégation devienne aussitôt riche. Voir par exemple B. STEIDLE, "Der heilige Abt Theodor von Tabennesi. Zur 1600. Wiederkehr des Todesjahres (368-1968)", *Erbe und Auftrag*, 44, 1968, p. 95: "Der Fleiß der Mönche und die glänzende Organisation der Arbeit ließen die Klöster bald sehr reich werden".

mais aucune personne de bon sens n'aurait exposé délibérément les frères à ce risque. Il n'était point besoin d'une grande expérience dans le domaine de l'organisation de la production pour prévoir les dangers: il suffisait d'avoir souffert une fois la faim pour comprendre la nécessité de chercher des moyens pour l'éviter.

Assurer la subsistance, ne fût-ce qu'au niveau le plus bas possible, de communautés comptant deux-cents ou trois-cents frères, c'était une tâche extrêmement difficile. Si les historiens modernes de la congrégation pachômienne ont tendance à ignorer cela, c'est qu'ils croient, sur la foi de certains textes monastiques, que les moines ne mangeaient à peu près rien.³⁰ Certes, les pachômiens observaient les jeûnes et des règles d'abstinence et s'habillaient modestement, mais même des besoins réduits le plus possible, dans une communauté nombreuse, exigeaient des chefs de celle-ci des efforts très énergiques. Contrairement à ce que pense Veilleux (p. 130), il n'est pas vrai que le haut degré d'organisation et d'institutionnalisation qui apparaît dans la *Règle* soit le fruit d'une époque tardive, où la congrégation était déjà riche. Sans entrer dans la discussion au sujet de la datation de la *Règle*, on peut affirmer que dès l'étape où la communauté pachômienne comptait quelques dizaines de membres, il a bien fallu créer une administration, si l'on ne voulait pas mettre en danger la santé ou la vie des moines.

Rappelons-nous que tous les moines n'étaient pas en mesure de travailler.³¹ Les malades, les vieillards et les enfants étaient entretenus par les autres

³⁰ Il faut cependant signaler qu'une opinion opposée et également extrême a été exprimée par B. BÜCHLER dans une étude très intelligente, *Die Armut der Armen. Über den ursprünglichen Sinn der mönchischen Armut*, München 1980. Cet auteur soutient (p. 103) qu'au temps de Pachôme, "der Lebensstandard eines Pachomianermönchs um einiges über dem Lebensstandard der Bevölkerungsschicht lag, aus der die Mönche zum größten Teil kamen"; il attire l'attention (p. 137) sur le fait que les moines prenaient deux repas par jour et que le menu était varié et comprenait des fruits. Il n'y a pas de doute que la façon très rigoureusement ascétique dont Pachôme lui-même, selon les témoignages du Corpus pachômien, se nourrissait, ne doit pas être considérée comme la norme valable pour tous ses moines. Cependant, j'hésite à accepter l'opinion de B. Büchler, car: 1°) nous ne savons pas si la majorité des moines pachômiens provenaient de la campagne et plus précisément de la couche la plus pauvre de la paysannerie; 2°) nous ne savons pas combien ces moines mangeaient; 3°) nous ne savons pas si les monastères pachômiens étaient en mesure d'éviter le danger de disettes temporaires. B. Büchler a tendance à imaginer d'une manière trop optimiste la situation économique de la congrégation aux temps de Pachôme.

³¹ Dans *Paralipomena*, 35, il est question d'un moine qui, en faisant des nattes, s'écorchait les mains, si bien qu'il saignait tout le temps. Les frères lui conseillaient de renoncer au travail. L'un d'eux lui dit: "Nous nourrissons d'autres gens, étrangers et

moines. Il vaut la peine de citer à ce propos un passage des *Règlements* d'Hor-sièse (p. 86) qui illustre bien le principe de l'entraide, fondamental pour l'éco-nomie et la mentalité économique des pachômiens:

“... En outre celui qui est paresseux également dans ses occupations visibles: s'il ne travaille pas de toutes ses forces pour gagner, par ses efforts, sa nourri-ture, son vêtement et tout ce qui est nécessaire à son corps, afin que, soit en santé soit en cas de maladie ou de vieillesse éventuelles, il trouve quelqu'un semant pour lui en tout temps, qu'on trouve encore du pain pour lui, et qu'on le place à la conciergerie; si au contraire il continue à vivre du travail de ses frères et à se vêtir de ce que ceux-ci ont amassé par leur courage et leur générosité fi-liale, quoique enfant et sans péché mais s'adonnant de lui-même à la paresse, il sera semblable, dans l'autre siècle, au fils d'un grand et noble prince de ce monde, au fils dont le père et tous les frères sont dans la gloire et le plaisir de la richesse et des honneurs propres à leur rang, dont la place est d'être comte ou gouverneur; tandis que lui est dans l'abjection de la mendicité, que l'opprobre de l'accoutrement de la mendicité et de la honte est sur ses épaules, l'imbibant, l'enveloppant [...]”.

Les dons jouaient un rôle très important dans la vie des monastères, mais ne pouvaient pas être la base de leur économie. Celle-ci avait besoin d'une source de revenus sûrs, prévisibles. Seul le travail agricole, dans les conditions anti-ques, pouvait être une source de ce genre. Cependant, sur la base des textes d'où il ressort qu'après la mort de Pachôme, la congrégation s'enrichit en terres, les chercheurs modernes croient que ce n'est qu'à cette époque que les moines se tournèrent vers l'agriculture. En réalité, si nous lisons attentivement les textes pachômiens, nous ne trouverons aucun témoignage qui permette d'affirmer que dans les décennies avant la mort de Pachôme, les moines ne cultivaient pas la terre.

L'accumulation de terres cultivables par les monastères a dû être un proces-sus lent et compliqué.³² Les chercheurs qui ont étudié la congrégation pachô-

mendiants; et toi, qui es des nôtres et qui es un si saint homme, ne devons-nous pas te servir de toute notre âme et avec grande joie?”.

³² De la liste des textes attestant l'appartenance de terres cultivables à la congréga-tion pachômiennne, il faut rayer le papyrus SB XIV 11972 (publié par moi, “Les terres de la congrégation pachômiennne dans une liste des paiements pour les apora”, dans: *Le monde grec. Hommages à Claire Préaux*, Bruxelles 1975, pp. 625-636), car ma lecture de la ligne 17 a été corrigé par J. GASCOU (*Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale*, 76, 1976, p. 184); cette correction a été acceptée par K. WÖRPER (*Archiv für*

mienne ne s'en sont pas rendu compte d'une façon suffisamment claire. Ils se sont représenté la croissance des propriétés foncières de cette congrégation d'après ce qu'ils savaient de l'enrichissement des monastères des bénédictins et d'autres ordres au moyen âge. Cependant, la croissance des biens des monastères dans l'Europe médiévale était due à des donations de la part de souverains ou de seigneurs possédant d'énormes biens fonciers, qui constituaient des ensembles territoriaux compacts, dont on pouvait retrancher des morceaux pour les monastères. La structure économique de l'Égypte du IV^e siècle était tout à fait différente, à cause du rôle que jouait l'État aussi bien qu'à cause de l'absence de grandes propriétés foncières compactes au point de vue territorial.³³

Ce que disent nos textes ("sous prétexte de leur alimentation et des besoins matériels, les monastères s'enrichissaient en champs nombreux", B^o 197; "Il arriva après cela, comme les frères avaient beaucoup crû en nombre, que, pour nourrir toute cette masse, on commença de s'étendre en champs", G¹ 127) ne peut être pris à la lettre. En Égypte, la terre cultivable n'était pas à la disposition de quiconque, elle était toujours la propriété de quelqu'un, même s'il s'agissait d'un terrain mal irrigué. Les moines pouvaient prendre librement possession d'un village abandonné, mais non de terres cultivables.³⁴ Quant à l'achat de terres, les possibilités des monastères ont dû être fort limitées, car rien n'indique qu'ils aient été en mesure de réunir des sommes d'argent pour ce but. Peut-être les monastères recevaient-ils parfois des parcelles de terre de dimensions modestes de la part de gens qui entraient dans la congrégation et qui lui donnaient ce qu'ils possédaient. À propos des donations faites par les moines, les chercheurs citent d'habitude le cas de Petronios, homme riche, qui,

Papyrusforschung, 39, 1993, pp. 29-34). Là où je lisais *εἰς πλ(ήρωσι) μοναστηρίου Ταβεννησε*, il faut certainement lire *εἰς πλ(οῖου) μοναστηρίου Ταβεννησε*, comme l'a montré J. Gascou. Ce document confirme donc un fait que nous connaissons bien par ailleurs, à savoir le fait que les monastères pachômiens possédaient des barques. La barque dont il est question dans *SB XIV 11972* a pu être réquisitionnée pour un certain temps pour le fisc, comme dans le cas attesté, pour un autre monastère pachômien (celui de la Metanoia), par les papyrus *P. Lond.* III 995; 996; 1152.

³³ Ne pouvant traiter ici plus amplement de la situation économique de l'Égypte, je me contente de renvoyer au livre récent et excellent de R. S. BAGNALL, *Egypt in late antiquity*, Princeton 1993 (chapitres III-VI), qui exploite la documentation papyrologique, très riche pour tout ce qui a trait à cette question.

³⁴ J. E. GOEHRING s'est rendu compte de cela dans son article "The world engaged. The social and economic world of early Egyptian monasticism", [dans:] *Gnosticism and early Christian world. In honour of J. M. Robinson*, Polebridge 1990, p. 140; cependant, il n'a pas développé cette idée d'une manière suffisamment claire.

après avoir fondé un monastère, le soumit à la direction de Pachôme. Nous avons deux récits de son entrée dans la congrégation: G¹ 80 et, plus détaillé, B^o 56. Voici le texte de G¹:

“Il y eut un certain moine du nom de Pétronios, non seulement, après qu’il eut quitté la maison de ses parents, il n’y retourna jamais jusqu’à ce qu’il eût remis son âme au Seigneur, mais, de son vivant même, il persuada tous ceux de sa maison, père, frère, sœurs, alliés et esclaves, de venir chez les frères. Ils vinrent et firent une belle mort. Tous les biens que possédait son père, du nom de Psénébous — nous ne savons pas comment celui-là aussi nous le louerions —, il les apporta en arrivant: bœufs, petit bétail, instruments de toute sorte; il fit don de tout cela au cenobion par l’entremise de notre père Pachôme. Il donna aussi à Pachôme le monastère dit Tèbeu: et les frères vivaient là selon la règle des autres monastères”.³⁵

Ainsi que l’a remarqué Schiwietz,³⁶ ni dans G¹, ni dans B^o, la liste des dons faits par Petronios ne mentionne la terre! Je suppose que les hommes entrant dans un monastère de la congrégation pouvaient lui donner une petite parcelle de terre, mais il est certain qu’ils ne pouvaient pas lui donner une grande propriété foncière, car des obstacles juridiques s’y opposaient. Au IV^e siècle, la liberté de disposer de la terre était limitée à cause des charges fiscales liées à la propriété foncière (non seulement des impôts, mais aussi des *munera*). (S. Antoine donna la terre de ses parents aux habitants de son village; il ne put pas la vendre: cf. *Vita Antonii*, 2, 4).

³⁵ B^o 56 raconte: “Il y avait un certain Petronios, habitant de Gôg au diocèse de Hou, dans lequel l’esprit de Dieu habitait dès sa maison paternelle. Ses parents étaient des gens considérables possédant une grande fortune; mais lui, il désirait se retirer à l’écart des hommes. Il partit vers un endroit situé dans la propriété de ses parents, et s’y bâtit une demeure, qui s’appelle Thbêou, et il réunit autour de lui quiconque désirait vivre dans le Christ. Ayant entendu parler du parfum de la sainte congrégation, il envoya dire à notre père Pachôme: »Puissé-je mériter que ta Piété vienne chez moi, afin que, nous aussi, nous habitions à l’ombre de la sainte communauté qui t’a été donnée par notre Seigneur Jésus«. Notre père Pachôme se leva, s’en alla avec les frères et organisa en tous points le monastère, avec ses chefs-de-maison et leurs seconds, conformément à la constitution des autres. Quant à apa Petronios, il avait un père nommé Pšenthbô et un propre frère nommé Pšenapahi, qui étaient des hommes craignant Dieu. Il leur adressa la parole de Dieu et les fit moines, eux et toute leur famille; et ils finirent en beauté. Ensuite, tout ce qu’il possédait: moutons, chèvres, bœufs, chameaux, ânes, chariots, barques, de tous ses biens il fit cadeau à la communauté de notre père Pachôme”.

³⁶ Schiwietz, pp. 343-344.

Les petits lots de terre que les monastères recevaient ne devenaient pas nécessairement des noyaux de grandes propriétés. S'ils étaient situés loin des monastères et loin les uns des autres, leur gestion devait créer d'énormes difficultés. Il est probable que les monastères les donnaient à bail aux paysans des alentours, car il ne valait pas la peine, pour les moines, de se déplacer constamment pour cultiver des champs isolés et éloignés.

Rien ne nous oblige de supposer que les moines pachômiens ne cultivaient que des terres appartenant à leur monastère.³⁷ Ils pouvaient, non seulement travailler à gages pendant de brèves périodes, mais aussi et surtout prendre de la terre à bail, comme le faisaient les paysans. Un trait spécifique de l'économie égyptienne, c'était justement l'usage très répandu du bail de la terre. Même des hommes qui n'étaient pas du tout pauvres prenaient de la terre à bail; ils la donnaient ensuite à bail à des gens plus pauvres: ils jouaient le rôle d'intermédiaires.

Disposant d'une main d'œuvre nombreuse, les monastères étaient en mesure de prendre à bail des terres dont l'irrigation demandait un effort particulier et qui, tant qu'elles étaient mal irriguées, rapportaient très peu.

Le travail que les moines effectuaient hors des murs de leur monastère et qui les obligeait d'entrer en contact avec des gens du "monde", pouvait parfois être pour eux fort désagréable, car ils n'étaient pas toujours ni partout reçus de façon bienveillante. Cela ressort d'un passage d'une des *Catéchèses* de Théodore (p. 46):

"Si on nous envoie à une besogne parmi toutes les occupations des frères, peignons au travail auquel on nous aura envoyés, même si nous y sommes frappés, insultés, emprisonnés, si nous revenons au monastère même maculés de sang par suite des coups [...]"

L'engagement dans le travail agricole est une des particularités qui distinguent les moines pachômiens des moines des laures semi-anachorétiques. L'attitude de ces derniers est bien représentée par un apophthegme, *Poimen* 22: Poimen aurait dit du travail des champs: "ce n'est pas une occupation pour un moine". Évidemment, il s'agit là du travail agricole exercé tout au long du cycle productif annuel, et non d'un travail occasionnel. Les anachorètes et les moines des laures semi-anachorétiques participaient aux moissons pour recevoir, à titre de salaire, une certaine quantité de blé. Les pachômiens le faisaient aussi. C'est ce que faisaient les gens pauvres en général, y compris ceux qui vivaient en ville. Il existe plusieurs passages qui témoignent que les pachômiens travail-

³⁷ Cela a été vaguement entrevu par Schiwietz, p. 316.

laient à gages pour les moissons. C'est pendant que Pachôme moissonnait que se manifesta sa maladie mortelle: il s'évanouit et tomba sur sa figure par terre, et les frères effrayés le portèrent au couvent.³⁸

Il n'est pas difficile de comprendre d'où a pu venir la différence entre les pachômiens et les moines non-cénobitiques en ce qui concernait l'attitude à l'égard du travail agricole.³⁹ Les moines vivant dans les ermitages prenaient sur eux la responsabilité de leur subsistance. Ils tiraient les moyens pour vivre non seulement de leur travail, mais aussi des biens qu'ils avaient portés avec eux du "monde" ou qu'ils possédaient encore dans le "monde", par exemple d'une terre donnée à bail. Par contre, dans une grande famille cénobitique, le devoir de fournir la nourriture et l'habillement incombait aux chefs des "maisons" et au supérieur du monastère. Au moment d'entrer dans un monastère cénobitique, il fallait renoncer aux biens qu'on possédait.⁴⁰ Certes, il était possible de les donner entièrement ou partiellement au monastère (voir le cas de Petronios), mais il ne semble pas que cela ait été une pratique courante. L'entrée dans une communauté de ce genre séparait le moine de sa famille et de ses avoirs.

A. Veilleux (p. 130) a mis l'institution des "maisons" dans les monastères pachômiens en rapport avec les exigences du travail. Il a raison, mais son explication est unilatérale. Quoique l'organisation de la production ait joué un rôle important, ce n'est pas elle qui déterminait le mode de vie des pachômiens et la structure de leur communauté. L'existence des "maisons" avec leurs chefs et seconds facilitait la tâche de diriger non seulement le travail, mais aussi la vie spirituelle des moines. Dans ces grands monastères, la distance entre le supérieur et les moines ordinaires était trop grande pour que celui-là pût assurer à ceux-ci un soutien dans les moments difficiles, un enseignement individualisé, un contrôle quotidien.

³⁸ S⁷, p. 45 = S³, p. 72; en outre B^o 98.

³⁹ Voir mon article "Les aspects économiques de la vie de la communauté des Kellia", dans *Le site monastique des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques*, Genève 1986, pp. 117-144, article repris dans mon recueil *Études sur le christianisme dans l'Égypte de l'antiquité tardive*, Roma 1996, pp. 337-361.

⁴⁰ La renonciation pouvait parfois n'être ni définitive, ni complète. En témoigne un passage du *Liber Orsiesii*, traduit par P. DESEILLE dans *L'esprit du monachisme pachômien*, Abbaye de Bellefontaine 1968, p. 99: "Il faut également prendre garde à ce qu'aucun frère, trompé par une vaine pensée, et même enlacé par le malin, ne dise dans son cœur: quand je mourrai, je ferai don aux frères de ce que je possède. Ô le plus insensé des hommes, où as-tu trouvé cela écrit?"

Encore une remarque polémique. Dans son introduction à la Règle, H. Bacht écrit (p. 36):

“Bereits bei Pachomius nimmt die Arbeitspflicht und -organisation einen so profilierten Platz ein, daß man versucht sein könnte, darin sogar das eigentlich Neue und Originelle seines Instituts zu sehen. Durch die Verpflichtung zu produktiver Arbeit — im Unterschied zur rein asketisch-orientierten Beschäftigung, wie wir sie bei den Anachoreten finden — und durch geschickte Arbeitsteilung wurde nicht nur die Existenz der großen Kloostergemeinden gesichert, sondern wurde auch die Voraussetzung für eine großzügige karitative Tätigkeit geschaffen”.⁴¹

En réalité, le travail, dans les milieux monastiques, avait toujours un caractère double: c'était à la fois un moyen pour pourvoir à la subsistance et un exercice ascétique. Les pachômiens n'étaient pas, comme l'imaginait Amand de Mendieta, des hommes condamnés à vivre dans une colonie pénale; et d'autre part, les anachorètes (ou les ascètes vivant dans les laures) avaient, eux aussi, besoin de travailler pour vivre.

*
* *

Dans le Corpus pachômien, on peut trouver des indices d'une attitude qui rejette la manière de penser et d'agir de ceux qui se soucient trop du travail en vue du gain. Les témoignages les plus nets appartiennent aux *Paralipomena*, une série de récits détachés (appelés ainsi par Papebroek). Les *Paralipomena* ont toujours été laissés à l'écart de la grande discussion concernant la valeur des ouvrages nés dans le cercle pachômien. Ils contiennent certainement beaucoup de récits qui sont très anciens et dignes de foi,⁴² mais aussi d'autres qui

⁴¹ Ailleurs (*Das Vermächtnis der Ursprungs*, I, Würzburg 1972, p. 229), le même auteur écrit: “Andererseits hatte die Arbeit eine betont soziale Bestimmung — sie sollte die Mönche instand setzen, den Pilgern und Armen zu helfen. War doch von Anfang an das Mönchsinstitut eng mit der kirchlichen Armenpflege verbunden. Diese karitative Motivierung der Arbeitspflicht begegnet demgemäß schon in der *Antonius-Vita* des Athanasius; und in den *Apophthegmata Patrum* wird die Mahnung des Abba Poimen berichtet: »Verrichte mit deinen Händen ein Werk, so sehr du kannst, damit du Barmherzigkeit daraus zu schaffen vermagst; denn Almosen und Glauben reinigen von den Sünden!«”.

⁴² H. VAN CRANENBURGH, introduction à *La Vie latine de saint Pachôme traduite du grec par Denys le Petit*, Bruxelles 1969, p. 25; Veuilleux, pp. 21-24; Ruppert, pp. 5-6; Rousseau, pp. 53-54.

ne le sont pas. Chaque récit doit donc être étudié et jugé à part. Je vais rapporter et commenter ici trois récits que je considère comme particulièrement révélateurs en ce qui concerne la mentalité économique.⁴³

(34) «Il arriva un jour que le Grand [*c'est-à-dire Pachôme*] étant assis en un lieu du monastère avec certains autres pères graves, un frère du monastère qui avait fait ce jour-là deux nattes les exhiba devant sa cellule en face du lieu où les frères étaient assis avec le bienheureux. Il le fit poussé par une tentation de vaine gloire et dans la pensée d'être loué par le Grand à ce sujet comme ayant montré du zèle, puisque la règle porte que chaque frère fasse une natte par jour. Quand il eut vu que le frère avait agi ainsi par ostentation et qu'il eut perçu la tentation qui l'y avait poussé, il gémit fortement et dit aux frères assis avec lui: »Voyez ce frère, depuis ce matin jusqu'à maintenant il a donné libéralement toute sa fatigue au diable et il n'a rien laissé de son travail pour la consolation de son âme parce qu'il a préféré la louange des hommes à celle de Dieu et, tout en ruinant son corps par la fatigue, il a privé son âme de la jouissance résultant de sa tâche«. Ayant donc appelé ce frère, il le réprimanda, il ordonna que, durant la prière des frères, il tiendrait ces deux nattes en se plaçant derrière eux et dirait: »Je vous le demande, frères, priez pour ma malheureuse âme, pour que, par vos prières, le Dieu miséricordieux ait pitié de mon âme qui a préféré ces deux nattes à son royaume«. Et de nouveau, durant le repas des frères, il ordonna que de la même manière le frère se tînt entre ses nattes,⁴⁴ disant la même chose jusqu'à ce que les frères se lèvent de table. Après cela il lui prescrivit de s'enfermer dans sa cellule, de ne manger chaque jour que du pain avec du sel, de boire de l'eau et de ne communiquer avec aucun des frères».

Le récit que je viens de citer semble appartenir à la couche la plus ancienne du dossier. Certes, les paroles qui sont mises dans la bouche de Pachôme sont dues à l'auteur (ou aux auteurs) de ces récits; mais le fond s'accorde bien avec la manière de penser et d'agir de Pachôme, telle que nous la connaissons par l'ensemble du dossier pachômien.

Nous savons que Pachôme ne voulait pas que l'esprit d'émulation trouve place parmi ses moines. C'est cette attitude qui explique sa politique restrictive

⁴³ F. HALKIN, *Corpus athénien de saint Pachôme*, Genève 1982, *Paralipomena*, 34; 15-16; 21-22; 23. La traduction est celle de A.-J. FESTUGIÈRE, qui accompagne cette édition.

⁴⁴ Dans une note, le traducteur, A.-J. Festugière, propose raisonnablement de corriger le texte du manuscrit *Atheniensis* à l'aide de celui du manuscrit *Florentinus*: au lieu de *μέσον ψαμαθίων*, il propose de lire *μέσον μετὰ ψαμαθίων*, c'est-à-dire "... au milieu (du réfectoire), avec les nattes".

à l'égard de l'ordination de moines de sa congrégation, ainsi que sa politique à l'égard des clercs qui voulaient entrer dans la congrégation. En ce qui concerne ces derniers, il ne les acceptait qu'à la condition qu'ils s'engageassent à observer les coutumes du monastère et à ne pas prétendre de droit de préséance par rapport au reste des moines.⁴⁵ Il est donc parfaitement croyable que Pachôme ait combattu l'esprit d'émulation également dans le domaine du travail et qu'il ait puni sévèrement le moine qui avait cédé au désir de se mettre au-devant des frères.⁴⁶

Voyons un autre récit, où Pachôme se dresse contre l'esprit 'économique' qui menace la vie spirituelle de ses monastères:

(15-16) "Comme les frères étaient venus à sa rencontre et le saluaient, un petit enfant sorti du monastère avec les frères pour saluer le saint commença à le solliciter en disant: »En vérité, père, depuis que tu es allé visiter les frères jusqu'à ce jour, on ne nous cuit ni légume ni épi«. Le saint vieillard lui répondit avec grâce: »Ne te chagrine pas, enfant. Je ferai en sorte qu'à partir d'aujourd'hui on vous en cuise«. Comme il faisait donc la tournée du monastère il entra à la cuisine et trouva le cuisinier travaillant à une natte. Il lui dit: »Depuis combien de temps ne cuis-tu plus de légumes aux frères?« Il répondit: »Deux mois«. Le Grand lui dit: »Pourquoi as-tu fait cela, quand la règle et les saints pères recommandent de cuire pour les frères des légumes chaque samedi et chaque dimanche?« Le cuisinier dit: »En vérité, père, j'aurais voulu leur en cuire chaque jour. Mais comme je voyais que le légume cuit n'est pas mangé, puisque presque tous les frères pratiquent l'abstinence et ne mangent rien de cuit, pour cette raison je n'ai pas cuit, pour que la nourriture préparée avec tant de peine ne soit pas jetée dehors, personne n'en mangeant. Nous dépensons quarante setiers d'huile par mois pour la cuisson habituelle des frères. J'ai donc jugé absurde de jeter dehors tant de provisions, puisque personne ne s'en sert. À cause de cela, pour que je ne reste pas inactif, je travaille à des nattes avec les frères, estimant qu'un seul suffit à la cuisine pour préparer les modestes aliments des frères, qui sont des ravenelles avec du vinaigre et de l'huile«.

⁴⁵ Voir mon article *Les clercs dans les communautés monastiques d'Égypte*, dans ce même volume, pp. 135-166.

⁴⁶ *Les Règlements* d'Horsière constituent aussi un témoignage éloquent du danger de l'émulation entre les frères: "Que personne ne tourne le dos à son voisin pour le laisser en arrière en moissonnant; au contraire, si la chose est possible, tenons notre frère sur la même ligne que nous en moissonnant; mettons notre cœur en garde contre la gloriole selon la chair, car c'est Dieu qui donne la force; gardons-nous de mépriser notre prochain [...]" (texte copte p. 92; traduction p. 91).

Quand il eut entendu cela, le saint lui dit: »Combien de nattes avez-vous faites, vous de la cuisine, en travaillant à cet ouvrage?« Il dit: »Cinq cents«. Le saint dit: »Apporte-les moi ici, pour que je les mesure«. Quand les nattes eurent été apportées, il ordonna qu'on les jetât au feu. Et tandis qu'elles brûlaient, il dit aux cuisiniers: »De même que vous, par une inspiration satanique, vous avez méprisé la règle qui vous avait été donnée au sujet de l'administration des frères, de même, moi aussi, j'ai brûlé sans ménagement l'œuvre de vos mains, pour que vous appreniez ce que c'est que de mépriser les règlements des pères donnés pour le salut des âmes. Quel grand avantage vous avez enlevé aux frères en ne faisant pas pour eux de cuisson! Ou bien ignorez-vous que, quand l'homme a le droit de désirer une chose, s'il s'en abstient pour Dieu, il obtiendra une récompense non petite de la part de Dieu? Et que si en revanche il n'a pas reçu la maîtrise de la chose, mais s'en abstient par nécessité et force parce qu'il ne l'a pas, c'est en vain qu'il recherche une récompense à ce sujet? Ne savez-vous pas que, si l'on a posé un plat sur la table, et que les frères n'y goûtent pas parce qu'ils s'abstiennent pour Dieu, ils obtiendront pour cela une grande récompense, mais, s'il ne leur a pas été donné d'aliment cuit, l'abstinence de ce qu'ils n'ont pas vu ne leur sera jamais comptée? Pour quatre-vingts setiers d'huile vous avez retranché une telle abondance de vertus? Que périsse toute la matière du monde entier, et qu'une seule humble vertu ne soit pas retranchée de l'âme. Pour moi en vérité je voudrais qu'on cuisât chaque jour et qu'on servît aux frères de nombreux mets, pour que chaque jour faisant abstinence et se privant des aliments offerts ils ajoutassent chaque jour à leur poids de vertu. Et s'il advient qu'un frère malade de corps ne veuille pas aller à l'infirmerie, mais prenne place à la table des bien portants pour manger du légume offert selon la coutume, que se passerait-il? Ne se scandaliserait-il pas de ne pas trouver à la table commune ce dont il a besoin? Ne savez-vous pas que les petits enfants surtout ne peuvent pas se maintenir dans la vertu si on ne leur fournit pas du relâchement et un peu de soulagement?«

Je ne peux que répéter ici ce que j'ai écrit au sujet de *Paral.* 34. L'image de Pachôme qui ressort de ce récit concorde parfaitement avec ce que nous savons par ailleurs sur lui. L'ascèse dans le domaine alimentaire était, chez les pachômiens, décidément modérée. Les moines qui désiraient observer une ascèse plus stricte devaient le faire sans ostentation: on mangeait avec le capuchon baissé sur le front, afin que personne ne puisse voir ce que mangeaient les autres.

Encore un autre récit des *Paralipomena*, celui du chapitre 23, mérite d'être pris en considération dans cette discussion sur la façon dont les moines pachômiens concevaient le comportement correct dans le domaine économique:

“Le même frère reçut un jour du frère cordonnier des sandales et d’autres marchandises pour qu’il les vende, et il rapporta une somme supérieure au prix que lui avait fixé le cordonnier. Quand celui-ci eut reçu la somme, il mesura le prix du cuir et la fatigue de ses mains, ayant estimé à cinquante piécettes les jours où il avait travaillé à ces marchandises. Comme il trouvait que l’argent était trois fois autant, il se rendit aussitôt chez le Grand et lui dit: »En vérité tu n’as pas bien fait, père, en nommant ce frère pour le service des commissions du monastère: il a en effet en lui l’esprit du monde«. Le Grand demanda: »Qu’est-ce qu’il a fait de mal?« Le cordonnier répondit: »Je lui avais donné des sandales et d’autres marchandises pour qu’il les vende et je lui avais fixé le prix. Mais lui, il les a vendues pour plus cher et il m’a apporté le triple du prix que je lui avais fixé«. À ces mots le Grand appela le frère et lui dit: »Pourquoi as-tu agi ainsi?« Le frère lui dit: »J’ai dit aux acheteurs le prix que le frère m’a enjoint de prendre. Ils me disent: »Frère, à moins que ce ne soient des objets volés, prends du surplus.« Moi, m’étant détourné par confusion, je leur dis: »Ce ne sont pas des objets volés, c’est à ce prix qu’on m’a enjoint de les vendre. Donnez autant que vous voulez donner.« Eux alors donnaient autant qu’ils le voulaient et que cela leur plaisait, je n’ai pas compté la monnaie qu’ils ont donnée«. À ces mots le Grand lui dit: »Tu as gravement péché en préférant le plus. Mais va vite rendre à ceux qui te l’ont donné le surplus du prix. Puis, à ton retour, repens-toi de cette faute et reste tranquille dans le monastère, travaillant à ton propre ouvrage. Car il n’est pas bon pour toi que tu ailles encore en commission«. Le père nomma pour le service de toutes les commissions du monastère le saint Zachée, un homme vertueux qui avait dépassé toute louange humaine par la démonstration de ses bonnes actions”.

Le jugement très sévère que Pachôme porte sur ce moine qui a accepté des acheteurs un paiement allant au-delà du prix établi par le moine artisan — un paiement qui était évidemment une forme d’aumône —, est très étrange, d’autant plus que nous savons que Pachôme acceptait l’aide matérielle de la part des personnes du “monde”.⁴⁷

⁴⁷ Cf. le récit de G¹ 39: “Comme les frères donnaient en aumône tout ce qu’ils avaient, il arriva un jour qu’ils manquèrent de pain. Tandis que le divin Pachôme se disposait à expédier deux tapis, que l’un des moines avait apportés au moment de quitter le monde, pour acheter du blé, cette nuit même à l’aube quelqu’un frappe à la porte. Quand il fut entré, le père lui demanda ce qu’il voulait. L’autre lui dit: »J’avais promis d’apporter du blé aux condamnés des mines pour mon salut, mais j’ai été averti par un songe de vous l’apporter plutôt à vous qui en avez besoin, parce que vous êtes des hommes de Dieu«. Pachôme lui répondit: »Oui, nous manquons de blé, mais fixez-nous une échéance pour que nous le rendions«. Quand on eut transporté le blé du navire au monastère, les frères admirèrent comment Dieu avait aussitôt secouru son esclave”. B^o 39 contient un texte analogue, légèrement plus long, avec cependant une

Il me paraît indubitable que le récit de *Paral.* 23 est une fiction qui ne correspond pas à la façon de penser et d'agir de Pachôme. Mais comment expliquer la naissance de cette fiction? Je crois pouvoir deviner quand et dans quel but on a attribué à Pachôme ces propos qu'il n'a jamais pu tenir. Le récit en question a dû être écrit vers la fin du IV^e ou au début du V^e siècle, à une époque où les dangers pressentis par Théodore s'étaient pleinement réalisés. Placés devant les difficultés de la gestion qu'entraînait le nombre grandissant des moines, les dirigeants se voyaient contraints d'augmenter la quantité d'effort que devaient fournir les frères aptes au travail. Les exercices ascétiques ne pouvaient pas ne pas en souffrir. D'autre part, il est facile d'imaginer que les frères chargés de la vente des produits des monastères avaient tendance à exiger des prix élevés, en se conformant aux habitudes des marchés, où les longues disputes sur le prix étaient la règle. Ceux parmi les moines qui gardaient le souvenir de l'enseignement de Pachôme en ce qui concernait le domaine économique, tentaient de ramener les frères à l'observance des anciennes coutumes. Des récits comme celui de *Paral.* 23 pouvaient servir à ce but.

En mettant dans la bouche de Pachôme des propos qui s'opposaient d'une façon radicale (et par là absurde) aux principes de la gestion de l'économie de la congrégation, l'auteur du récit de *Paral.* 23 a rendu le personnage du Père Fondateur plus héroïque encore que ne le présentaient les *Vies* qui furent écrites plus ou moins à la même époque.

L'augmentation de la quantité du travail et l'acceptation des règles du marché ont dû être perçues par le milieu ascétique comme un danger qu'il fallait éviter, même au prix d'une diminution de l'activité caritative. En témoigne un passage de l'*Ascéticon d'Isaïe*:⁴⁸ «Quel avantage à marchander avec celui

différence intéressante. Pachôme dit au donateur: «Certes nous avons besoin de froment, mais accorde-nous un délai, en attendant que Dieu nous procure sa contre-valeur, et te la donnions». Alors l'homme lui dit: »Je ne te l'ai pas amené pour que tu l'achètes, mais en vue du salut de mon âme, et aussi parce que vous êtes des hommes de Dieu«. Alors notre père déchargea le froment avec l'aide des frères qui l'accompagnaient; puis il apporta au conseiller [c'est-à-dire à l'homme en question, auquel le récit de B^o donne ce titre] quelques eulogies, c'est-à-dire un peu de *lapsana*, de légumes et de pain. Il les accepta avec une grande foi en Dieu; puis, ayant reçu la bénédiction de notre père, il le quitta plein de joie et d'allégresse. Alors notre père Pachôme s'assit et adressa aux frères la parole de Dieu, à propos du don que celui-ci leur avait fait si promptement; et les frères admirèrent la façon dont Dieu leur avait rapidement envoyé le froment dont ils avaient besoin, à cause de son saint serviteur apa Pachôme».

⁴⁸ R. DRAGUET, *Les cinq recensions de l'Ascéticon syriaque d'Abba Isaïe*, Louvain 1968 (CSCO), *Logos VI*, 5 d-g, pp. 64-66..

qui achète et à pécher par des serments pour que j'aie quelques pièces en plus et les donne aux malheureux? Dieu ne me demande pas cette aumône”.

APPENDICE I

Un texte jusqu'à présent négligé par les chercheurs contient un témoignage important sur le rôle des “maisons” dans les monastères pachômiens: c'est l'*Apocalypse de Čarour*. Son éditeur, L. Th. Lefort, en identifiait (avec hésitation) l'auteur avec le Karour mentionné dans l'*Epistula Ammonis*, 25. Celui-ci, selon ce texte, aurait été un moine négligent dans les prières nocturnes et doué d'ἀκριβεία en ce qui concernait les dogmes de l'Église; il aurait vécu dans un monastère à Ptolémaïs. Il n'est pas impossible que l'identification hypothétique proposée par Lefort soit juste (quoique l'*Apocalypse* parle du monastère de Pebow, et non de Ptolémaïs), mais elle n'a pas de fondement solide, car le nom Čarour est assez fréquent. Quant à l'identification d'apa Victor, le chef désobéissant de la “maison” des cordonniers, avec apa Victor, le supérieur de la congrégation qui, d'après la tradition, aurait construit une basilique à Pebow et aurait participé au concile d'Éphèse de 431, elle est absurde.

L. Th. Lefort introduit ainsi sa traduction de l'*Apocalypse de Čarour* (p. 100, note):

“Le lecteur voudra bien ne considérer notre traduction que comme un essai. En effet, le caractère apocalyptique du morceau, ainsi que la longue série de mots rares dont le sens est inconnu ou mal défini, rendent fort sujette à caution toute interprétation. W. E. Crum, auquel nous avons envoyé une photographie du texte à l'époque où H. Hyvernat tenait encore les mss P. Morgan sous le boisseau, nous fit part des ses impressions dans une lettre (du 14-X-1921) où il disait entre autres choses: »Je pense dire tout de suite — en ayant terminé juste aujourd'hui la lecture — que c'est le texte le mieux fourni de mots impossibles que j'aie jamais vu! D'autant plus intéressant, sans doute, mais d'une interprétation, çà et là, presque impossible, pour moi du moins«. En outre, dans pareil grimoire, on doit s'attendre à ce que les scribes successifs aient métamorphosé plus d'un terme, comme le montre le texte du fragment du codex B, seul élément de contrôle que nous possédions”.

A. Veuilleux⁴⁹ a cru ne pouvoir rien tirer de l'*Apocalypse de Čarour* pour l'étude de la spiritualité et de la liturgie pachômiennes:

⁴⁹ A. VEUILLEUX, *La liturgie*, p. 137 n. 20, et p. 157.

“Nous laissons de côté le texte de Čarour, dont la langue obscure et difficile, aussi bien que le genre apocalyptique, font un document à peu près inutilisable”.

Ce petit ouvrage n'a pas attiré l'attention de Ph. Rousseau, qui a écrit une monographie sur Pachôme, ni celle de F. Ruppert, qui a traité de la question de l'obéissance dans la congrégation — une question pour l'étude de laquelle il n'aurait pas été inutile de prendre en considération ce que cet ouvrage dit au sujet des conflits entre les moines.

L'indifférence que les chercheurs qui s'occupent de la congrégation pachômienne montrent à l'égard de l'*Apocalypse de Čarour* est compréhensible: ils s'intéressent en effet essentiellement au modèle de vie ascétique communautaire, créé par Pachôme; la réalité, et spécialement la réalité des temps postérieurs à Pachôme, est, dans leur perspective, beaucoup moins importante.

Je reproduis ci-dessous la traduction de l'*Apocalypse de Čarour*, faite par L. Th. Lefort. Afin d'en faciliter la lecture, je distinguerai par des caractères typographiques plus gros les phrases qui décrivent de manière directe, et non métaphorique, des événements ou des situations.

Apocalypse de Čarour

Voici les paroles prophétiques que prononça apa Čarour sur la négligence qui se produisit dans la *koinonia* de Pebow.

Dites une plainte sur Pebow, une élégie sur ses couvents, une parabole après l'autre; c'est-à-dire: dites une lamentation sur Pebow, un thrène sur ses monastères. Afflictions sur afflictions de Pebow en son temps, nouveautés à son époque; c'est-à-dire: ô Pebow à ses débuts! ses règles étaient une nouveauté, ou ses lois comme la beauté nouvelle, au printemps et à la moisson, au moment du *čelbow* et du *simous*; c'est-à-dire: par l'abondance de la récitation au temps d'Apa et des grands hommes qui réprimandaient ou piquaient comme le *čelbow*.

Nous avons lâché la corde d'*ater*; nous avons saisi (?) la corde de *nobls*, c'est-à-dire: **nous avons laissé de côté le commandement et les préceptes; nous les avons incités de façon à ce qu'ils travaillent.** Nous avons jeté de la terre au vent, de la poussière au vent du sud; c'est-à-dire: nous avons lancé des paroles en l'air, nous allons çà et là, comme le vent, avec elles. Nous nous sommes plongés dans le lait, nous nous sommes vautrés dans le *čauou*; c'est-à-dire **nous nous sommes détournés de la récitation de la parole de Dieu, nourriture solide.**

Nous avons dressé un mât en bois d'*émèse*, nous avons érigé une voile en pelure d'oignon, nous avons jeté au rivage l'*aš* en bois de *šemar*; c'est-à-dire: **nous nous sommes vautrés dans le sommeil, nous avons désigné des chefs au cœur tortueux, des »seconds« aux pensées inquiètes.** Nous poussons au large avec une perche en bois de *tapen*; c'est-à-dire: **nous avons désigné des »seconds« faibles dans les couvents;**

les affaires du monastère sont comme le samar. Les *polukopos* abordent, les *akènke-leele* voguent; c'est-à-dire: **à la places des anciens, les jeunes passent avant nous.** Nous lisons pour un sourd, nous allumons la lampe pour un aveugle; c'est-à-dire: **nous lisons sans savoir ce que nous lisons, nous parlons à des cœurs de pierre.** Nous avons le cœur gros avant de nous ceindre, la salière s'en est allée, et le *kopis* s'en est allé avec elle; c'est-à-dire: **les grands chefs de maison pieux se sont tus, leur fonction fut prise par les amateurs de pouvoir plongés dans leurs passions.** Les importateurs ont amassé, les *sančalita* circulent dans le village; c'est-à-dire: **parmi ceux qui sont chargés du service, les apotactiques ont emmagasiné, les »matériels« se sont désintéressés des affaires du monastère.**

Pas de bruit de fouflage au soir, pas de bruit de pompage au matin; c'est-à-dire: **pas de bruit de lecture au soir, pas de bruit de récitation au matin.** Dans les nids des *hočrompe*, les *hamoulahg* ont pondu; c'est-à-dire: **dans les monastères pleins d'hommes saints, des hommes impurs ont habité.** Les *gag* et les *činčlô* ont mangé la graisse de la terre; c'est-à-dire: **les gag et les činčlô sont ces hommes qui mangent jour et nuit, délaissant ce qui leur incombe.** Les tourtouvelles et les hirondelles se sont couchées dans la tristesse; c'est-à-dire: **les hommes sont tristes à cause du précepte que nous avons négligé.** Les mules et les mulets se sont couverts de laine; c'est-à-dire: **les mules et les mulets sont ceux qui se désignent eux-mêmes comme chefs.** Nous avons laissé les *enšit* pâlir dans le porche, nous ne les avons pas marqués(?); c'est-à-dire: **dans les placards pleins de livres, nous n'avons rien lu.**

L'heure de la bière est passée, les pains ont été portés au marché; c'est-à-dire: **l'heure de la bière est le début du monachisme, le marché est la négligence à laquelle nous sommes parvenus.** Nous sommes arrivés trop tard pour la bouillie, et aussi pour le lait; c'est-à-dire: **nous sommes arrivés trop tard pour les biens de ce lieu-ci, et pour ceux de l'autre lieu, qui sont la bouillie et le lait.** Son haut est devenu comme son bas, son milieu est devenu comme ses bords, où mettrons-nous la pièce, que laisserons-nous? **le grand est devenu comme le petit, celui qui est de la maison est devenu comme celui qui fut enrôlé récemment.**

Les rues de Pebow sont devenues comme les rues d'Akhmîm; c'est-à-dire: **nous avons parlé en criant comme à l'agora d'Akhmîm.** On a répandu le murmure dans le groupe de la *kakubiton* dans la cabane de Naberšor; c'est-à-dire: **le peuple bavard a semé la lutte; ils ont crié dans la maison de Naberšor, — c'est le département de beaucoup, — en présence de Sérapion de Koptos, en disant: »Nous sommes 3000 hommes à Pebow, 30 hommes <travaillent à la moisson; c'est-à-dire: Sérapion de Koptos (?) étant leur chef-de-maison, ils disaient: »Nous sommes 3000 hommes à Pebow, 30 hommes> observent le précepte.**

Emmenez-les tous à la moisson, ces chefs de maison *hatlouî*, ces malades mangeurs de *kalerion*, ces laveurs marinant les salaisons, ces réfectoriens cuisant les lentilles, ces *paploki* du concierge; eux que vous n'avez pas trouvés à l'ouvrage, et que vous ne trouvez pas à la saison des semailles, en été, en hiver et puis aux jours de l'inondation; c'est-à-dire: **qu'ils gardent tous les préceptes et les règles d'Apa, ces gens**

de Pebow dont le ventre est leur Dieu, qui mangent et boivent chacun dans le local pour lequel il est désigné, ainsi que ces concierges gloutons qui négligent d'expulser les individus qui, par leurs actes, sont de l'ivraie; c'est-à-dire: l'été et l'hiver sont les collectes du matin et du soir; et enfin les jours de l'inondation sont les jours d'hiver où l'on tresse des cordes en faisant des récitations à la file, telle une eau courante.

Lorsque apa Bêsarion apprit que les murmures se multipliaient, il dit: »Le samedi soir et le dimanche de Pâques, préparez des armes de guerre, des gourdins de bois de Racote, de larges massues; descendez dans la rue des tisserands, installez-vous près du perséa de Métonios le médecin, à la porte des tailleurs; prenez tuniques, baudriers, ceintures; et que chacun récite ses »par cœurs«, les uns récitant l'Apôtre, d'autres le psautier, d'autres l'évangile! Le sénior apa Bêsarion, apprenant que l'émeute allait grandissant, dit encore avec tristesse une parabole à leur sujet, à savoir: »Restez jusqu'à la clôture (de Pâques), combattez avec des bâtons et des verges solides; devant la porte des tisserands vous trouveriez des bandages pour vos plaies; installez-vous auprès des médecins; les tailleurs répareront vos déchirures comme pour des séculiers; c'est-à-dire: au lieu de la tunique d'apa Pachôme vous vous êtes dépouillés de la prudence; au lieu du baudrier vous avez rejeté la soumission de l'enfant; au lieu de la ceinture dont vous aviez ceint vos reins, vous êtes devenus des dissolus.

Lorsque apa Victor, chef-de-maison des cordonniers, entendit, il entra, il donna le *nat*, il donna la clé, il courut sur la terrasse, il lâcha le roquet; c'est-à-dire: le *nat* et la clé qu'il donna sont la longanimité et le silence; l'ennemi le remplit encore; il lâcha le roquet, c'est-à-dire la bataille; il courut sur la terrasse, c'est-à-dire l'orgueil.

Apa Bêsarion, l'homme de Dieu, l'interpella: »Toi et les frères, prenez des faucilles qui font le va-et-vient, et dont la courbure (?) cerne (?) les roseaux; va et moissonne le champ; c'est-à-dire prends des hommes au langage onctueux et dont le cœur se courbe (?) vers le Seigneur; va avec eux, et travaille aux affaires de votre vie«. **Apa Victor, fier de son métier, lui répondit avec le même orgueil, en disant:** »Moi, je suis un chef-de-maison, je ne désertai pas mon métier et ne vaquai pas aux travaux de ce monastère«. **Et avec ses hommes il jura orgueilleusement:** »Victor n'abaissera sa nuque devant personne pour exécuter aucun ordre; pour que nous ne donnions pas satisfaction aux gens qui m'adressent le reproche: »travaille à la vie de ton âme; je ne suis pas encore descendu à cette indigence«. Apa Victor continua encore et jura: »Par le royaume que je détiens, c'est-à-dire le *kabanô* et le *kormos* des cordonniers, Victor n'aura pas à rougir, il n'ira pas moissonner avec les frères; mais accepte cinq cents pièces d'or, pour que Victor ne s'abaisse pas à récolter des roseaux avec les frères«.

Apa Bêsarion, en entendant le tintement de l'or, dit: »O Athéniens savants, gens indisciplinés de Pebow; absolument, celui contre lequel vous murmurez a un os brisé dans le dos, et aussi ses hommes qui font leur devoir; c'est-à-dire: lorsque celui qui transgresse les préceptes s'attire, grâce à l'amour de l'argent, la faveur des

supérieurs de couvents, il fait que ceux-ci, pour de l'or, couvrent ceux qui pêchent dans les sanctuaires de Dieu; celui qui a le cœur brisé a tenu ce langage, parce que vous êtes des bavards passant le temps à dire du mal de ceux-là; pour cet or qui a rendu aveugles les serviteurs de Dieu, comme il est écrit!«.

Un d'entre eux, nommé André, le cheval de bois, le bariolé, le «second» du groupe, bondit et dit: «Nous ne moissonnerons pas dans la *klautêta*, et nous ne tiendrons pas pendant trois jours dans la vallée et les bas-fonds, en attendant que Victor aille à la moisson». C'est-à-dire: le cheval de bois est l'homme indiscipliné et raide, comme du bois, dans la dispute et la bataille; le bariolé est celui qui a l'aspect de la panthère, par suite des ses actions mauvaises.

L'homme de Dieu, apa Bésarion, jura: «Par la ceinture qui me ceint, si vous n'allez pas avec les frères, il n'y aura pas de *čace* dans la corbeille, pas de légumes dans les jardin, pas de *lapsané* dans le bol, pas d'olive dans le *gaon*, pas d'huile dans la *sikelle*, pas de fromage dans le *hemebason*, pas de moutarde dans l'*ankoulaŭže*«.

Lorsqu'ils constatèrent qu'il était irrité, il lui dirent: «Que non! sénior, que ton cœur ne s'inquiète pas; nous irons, nous moissonnerons le champ, nous partirons le soir, nous passerons la journée, nous quitterons la cabane et nous rentrerons à Pebow à la satisfaction de ton cœur; alors prie pour nous, en paix«.

Le serment d'apa Bésarion est dans la ligne de conduite des saints: 'Il n'y aura pas de *čace* dans la corbeille; or l'Apôtre a dit: «Que celui qui ne travaille pas, ne mange pas non plus»; la corbeille est le ventre de l'homme. 'Pas de légumes dans le jardin', c'est-à-dire: «Que celui qui est faible mange des légumes». 'Ni de *lapsané* dans la cuve'; or la cuve est encore le ventre de l'homme. 'Pas d'huile dans la *sikelle*'; David a dit: «Que par l'huile sa face respandisse». 'Pas de moutarde dans l'*ankoulaŭže*', c'est-à-dire l'endroit sur lequel on verse la force'.

Quand ils constatèrent que le sénior était irrité, ils lui dirent: «Ne t'inquiète pas, bon sénior, nous accomplirons désormais la volonté de Dieu et les ordres de notre père; »Nous sèmerons dans les larmes, et nous récolterons dans la joie«, c'est-à-dire, le jour de notre 'visite' (= mort); telle est l'*himera*, car nous avons quitté la cabane, c'est-à-dire les femmes, grâce à tes saintes prières«. Amen».

L'*Apocalypse de Čarour* témoigne clairement des tensions qui se produisaient lorsque les travaux indispensables étaient distribués parmi les moines. L'existence de "maisons" spécialisées dans telle ou telle branche de l'artisanat aggravait ces conflits. En effet, les moines qui faisaient partie de ces "maisons" se croyaient supérieurs à ceux qui n'exécutaient pas de travaux spécialisés; ils ne voulaient pas exécuter des travaux considérés comme moins nobles et qui étaient sans aucun doute plus durs.

À la lumière du témoignage de *l'Apocalypse*, un passage des *Règlements d'Horsièse* (p. 91), qui pourrait sembler banal et anodin, acquiert un sens concret:

“Pour chaque travail qu’il [*le supérieur du couvent*] assignera aux hommes qui l’accompagnent, que personne ne lui désobéisse; mais exécutons gaîment et sans murmure le travail qu’on nous assignera, afin qu’une récompense nous arrive devant Dieu. Que personne ne provoque de dispute pendant le travail, que personne non plus ne babille; mais que chacun de nous exécute son travail dans la crainte de Dieu, sans vantardise ni dispute, afin que la bénédiction de Dieu descende sur nous, qu’il bénisse tous les travaux de nos mains”.

APPENDICE II

La vannerie, qui jouait un rôle si important dans la vie des communautés monastiques de l’Égypte de l’antiquité tardive, quelle que fût la forme de leur organisation et quel que fût le nombre de leurs membres, n’attire que rarement l’attention des historiens modernes du monachisme et de la littérature monastique.⁵⁰ Vivant dans un autre milieu géographique et à ‘l’ère du plastique’, ils ne savent pas grand-chose au sujet de ce genre de production et ils commettent souvent des erreurs dans l’interprétation des textes monastiques qui s’y réfèrent. C’est pourquoi j’ai cru bon d’ajouter à mon article cet appendice, qui rapporte et commente des textes décrivant la vannerie telle qu’elle était pratiquée en Égypte aux temps de l’expédition de Napoléon ou encore de nos temps. L’écart chronologique qui sépare l’antiquité tardive de la fin du XVIII^e siècle ou de notre époque n’a pas d’importance pour ma recherche: en effet, la vannerie est une branche de la production où les changements, au cours des siècles, sont minimes.

Voici d’abord un passage de la *Description de l’Égypte*:⁵¹

⁵⁰ R. J. FORBES, *Studies in ancient technology*, IV, Leiden 1956, pp. 176-182; Y. J.-L. GOURLAY, *Les sparteries de Deir el Médineh, XVIII^e-XX^e dynasties*, Le Caire 1981; H. G. E. WHITE, *The monasteries of Wadi Natrun*, II, New York 1932, pp. 199-200; H. E. WINLOCK et W. E. CRUM, *The monastery of Epiphanius at Thebes*, I, New York 1926, p. 72; W. Z. WENDRICK, “Recording the 1990 Qasr Ibrim basketry: a matter of edging”, [dans:] *Études Nubiennes. Actes du VII^e Congrès International d’études nubiennes 3-8 IX 1990*, II, Genève 1994, pp. 205-207.

⁵¹ *Description de l’Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l’expédition de l’armée française*, seconde édition [...] publiée par C. L. F. PANCKOUCKE, t. XVII: *État moderne*, Paris 1824, pp. 225-229.

DE LA FABRICATION DES NATTES

La fabrication des nattes avec diverses substances végétales rentre, en quelque sorte, dans l'art du tisserand. Les nattes sont, en Égypte, des meubles de première nécessité; elles remplacent dans les villages non-seulement les lits européens, mais encore le dyouân et les coussins sur lesquels se reposent les habitants des villes de l'Orient, ainsi que les nappes de toile dont ils couvrent leurs tables. C'est, en effet, sur une natte étendue devant leur porte ou dans la cour de leurs maisons, que les Égyptiens de Syout, d'Esné, de Qené, passent les nuits d'été: des nattes étendues à terre reçoivent les plats chargés de viande, de riz ou de légumes dont ils se nourrissent; enfin, lorsqu'ils se réunissent pour prendre part à un repas commun, c'est encore sur des nattes que les convives s'accroupissent. Ces usages sont communs aux cultivateurs de la haute Égypte et aux Arabes dispersés dans les deux déserts qui la bordent: aussi n'existe-t-il aucun village où il n'y ait plusieurs fabricans de nattes. Les plus grossières et le plus communes dans le Sa'yd sont fabriquées avec la feuille de *halfeh* (*poa multiflora*), plante qui croît sur les terrains incultes. On en fabrique partout avec la feuille du dattier, de cet arbre dont toutes les parties sont si utilement employées. On trouve de ces nattes dans tous les lieux habités depuis Syène jusqu'à Alexandrie; on peut s'en procurer à des prix qui les mettent à portée du particulier le plus pauvre; on en fait aussi des espèces de cabanes où les habitans s'abritent du soleil. Les prostituées, qui, dans certains lieux, mènent entre elles une sorte de vie commune, habitent ordinairement, au bord du Nil, sous des tentes formées de nattes de feuilles de dattier.

Les plus recherchées et dont l'usage est le plus général dans les grandes villes, sont fabriquées avec des joncs que produisent, dans le Fayoum, les bords du lac Qeroun, et, dans la province de Terrâneh, les bords des lacs de Natron.

Un gros village du Fayoum, appelé *Tamyeh*, est le siège de cette branche d'industrie; il est situé près du lac Qeroun, à l'embouchure d'une gorge qui conduit de ce lac aux pyramides de Gyzeh, à travers le désert qui borne à l'ouest la vallée du Nil. Quelques villages voisins de *Tamyeh*, et notamment ceux de Ma'sarah et de Sennouris, occupent à cette fabrication un certain nombre d'ouvriers. Il y a à *Tamyeh* une centaine de fabricans, dont chacun emploie de deux à cinq ouvriers; le prix de leur journée varie de 5 à 10 parats, c'est-à-dire qu'il est un peu moindre que le prix de la journée de travail employée à la culture des terres, laquelle est généralement de 10 parats dans ce canton.

C'est du village de Roudah, sur les bords du lac, que l'on tire la plus grande partie des joncs dont on se sert à *Tamyeh* pour la fabrication des nattes. La population presque entière de ce dernier village en est occupée, et vit de ses produits.

On peut y regarder comme nuls ceux de l'agriculture. Le territoire de *Tamyeh*, au débouché de la gorge qui conduit aux pyramides, est couvert d'une marne blanchâtre, précisément de la même nature que celle dont on fait les *bardaques*, et qui se trouve près de Qené, au débouché de la gorge qui conduit sur la mer Rouge à Qoçeyr.

La ville de Menouf se distingue, entre celles du Delta, par la beauté des nattes qui y sont fabriquées; elles sont les plus recherchées de toute l'Égypte.

Ce n'est pas seulement dans la ville qu'on exerce cette branche d'industrie; on s'y livre encore dans un certain nombre de villages aux environs.

Le jonc que l'on y met en œuvre vient, comme nous l'avons déjà dit, de la province de Terrâneh, et des déserts voisins des lacs de Natron: il est exclusivement récolté par la tribu arabe des Geouâbyt, qui sont en possession de ces déserts; ils le transportent dans un village appelé *Qasr Dâoud*, situé sur la rive droite de la branche occidentale du Nil; il y est conservé dans des magasins où les fabricans de Menouf vont s'en approvisionner.

Ces fabricans et leurs ouvriers ne travaillent à la confection des nattes que pendant quelques mois de l'année; ils cultivent pendant le reste du temps un peu de terre.

La fabrique des nattes de Menouf occupe des ouvriers de tout âge: les enfants sont payés de 5 à 6 médins par jour; la journée des hommes faits s'élève de 10 à 12, enfin les ouvriers les plus habiles reçoivent 80 parats par semaine.

Quatre hommes travaillant pendant une journée peuvent fabriquer une natte carrée de quatre mètres de côté. [...]

En temps de paix, on compte dans la province de Menouf jusqu'à six ou sept cents ouvriers nattiers. Le prix du jonc dont ils se servent était, avant l'expédition française, de 4 ou 5 pataques d'Espagne la charge d'un chameau. Ce prix était monté jusqu'à 6 ou 7 piastres pendant notre séjour en Égypte, quoiqu'alors il n'y eût point de commerce extérieur. Cette augmentation de prix provenait de ce que les Arabes qui étaient de l'usage de récolter les joncs dans le désert de Terrâneh et de les transporter à Qasr Dâoud, avaient été poursuivis et dispersés par les Français.

DESCRIPTION DE LA PLANCHE I (LE FAISEUR DE NATTES)

Il n'y a point en Égypte d'usage plus répandu que celui des nattes. Celle qui est ici sur le métier est d'une grande dimension, mais de l'espèce commune. Rien de plus simple que le métier à nattes, et en même temps de mieux approprié à la pratique ordinaire des ouvriers égyptiens de travailler à terre. À un rouleau plus ou moins long, élevé d'un pied de terre environ, est attaché un filet de fortes ficelles, distantes de plusieurs doigts. Sur ce châssis, on applique les tiges de jonc, de souchet ou de roseau, en les passant alternativement dessus et dessous les fils; à chaque rangée faite, l'ouvrier frappe avec un battant de bois qu'il ramène à lui, pour serrer les tiges l'une contre l'autre. Ce battant est supporté par les fils qui passent au travers. Le nattier est soutenu sur la natte par une banquette qu'on avance par-dessous à fur et mesure du travail.

Quand la pièce doit être d'une grande étendue, deux, trois ou quatre ouvriers travaillent de front et de concert, de façon à saisir le battant tous à-la-fois.

Les nattes les plus communes faites au métier se fabriquent avec les tiges de deux espèces de souchets que M. Delile a reconnues pour être le *cyperus alopecuroïdes* et le *cyperus dives*; on fend ces tiges longitudinalement en deux ou trois lanières. [...]

Avant d'employer ces joncs, on les fait sécher au soleil pendant un ou deux mois; puis on les fait digérer pendant vingt jours dans le safranum ou dans les autres teintures; après quoi, ils sont lisses et flexibles. On les teint en jaune, en noir, en rouge, etc., et on les emploie encore mous. [...]

DESCRIPTION DE LA PLANCHE II
(LE FAISEUR DE COUFFES)

Les couffes le plus grossières sont faites de feuilles de dattier vertes et anciennes. On fait les couffes le plus fines avec de jeunes feuilles qui jaunissent en séchant. Ce sont, à proprement parler, les folioles ou les petites feuilles placées le long de la côte des grandes feuilles de dattier, qui servent à faire des tresses, que l'on coud ensuite pour en former les couffes.

Le fil épais qui sert à coudre les tresses ensemble, passe dans le pli que chaque foliole laisse sur le bord de la tresse. Ce fil est fait avec des fibres de grappes de dattier.

Il suffit du tact pour tresser les feuilles de dattier. On voit des aveugles qui réussissent à ce genre de travail.

Les fabricans cousent des tresses suivant la forme que l'on désire, et vendent ces couffes pour beaucoup d'usages. On renferme les dattes, celles de Syouah, par exemple, dans des couffes un peu allongées comme des sacs. Le riz se conserve et se transporte dans des couffes un peu arrondies. En général, les Égyptiens substituent des couffes aux toiles et sacs d'emballage destinés aux diverses marchandises".

Et maintenant, voyons une description des usages de nos jours:⁵²

"Les palmiers abondent dans ce village. Il font partie du paysage et l'on dit souvent: »Près des palmiers d'un tel« ou »à côté des palmiers de la maison d'un tel«. De fait, le palmier joue un rôle capital dans la vie des paysans. C'est la matière de base qui sert dans les artisanats élémentaires pour fabriquer bon nombre d'ustensiles.[...]

Pour recueillir les folioles de palmier, le paysan se hisse au haut de l'arbre, puis il coupe à la base la palme blanche et tendre: on ne prend pas habituellement les palmes dont les folioles sont vertes. Puis le paysan dépose ces palmes au soleil, en les étalant sur les toits ou près des cultures (à la limite des terres cultivées et du désert), jusqu'à ce qu'elles se dessèchent. Il détache alors les folioles de la nervure centrale, puis le sépare en deux dans le sens de la longueur. Il met les folioles dans de l'eau pendant une heure environ, jusqu' à ce qu'elles s'assouplissent, puis commence à les tresser.

⁵² Nessim Henry HENEIN, *Mari Girgis, village de Haute-Égypte*, Le Caire 1988, pp. 179-194.

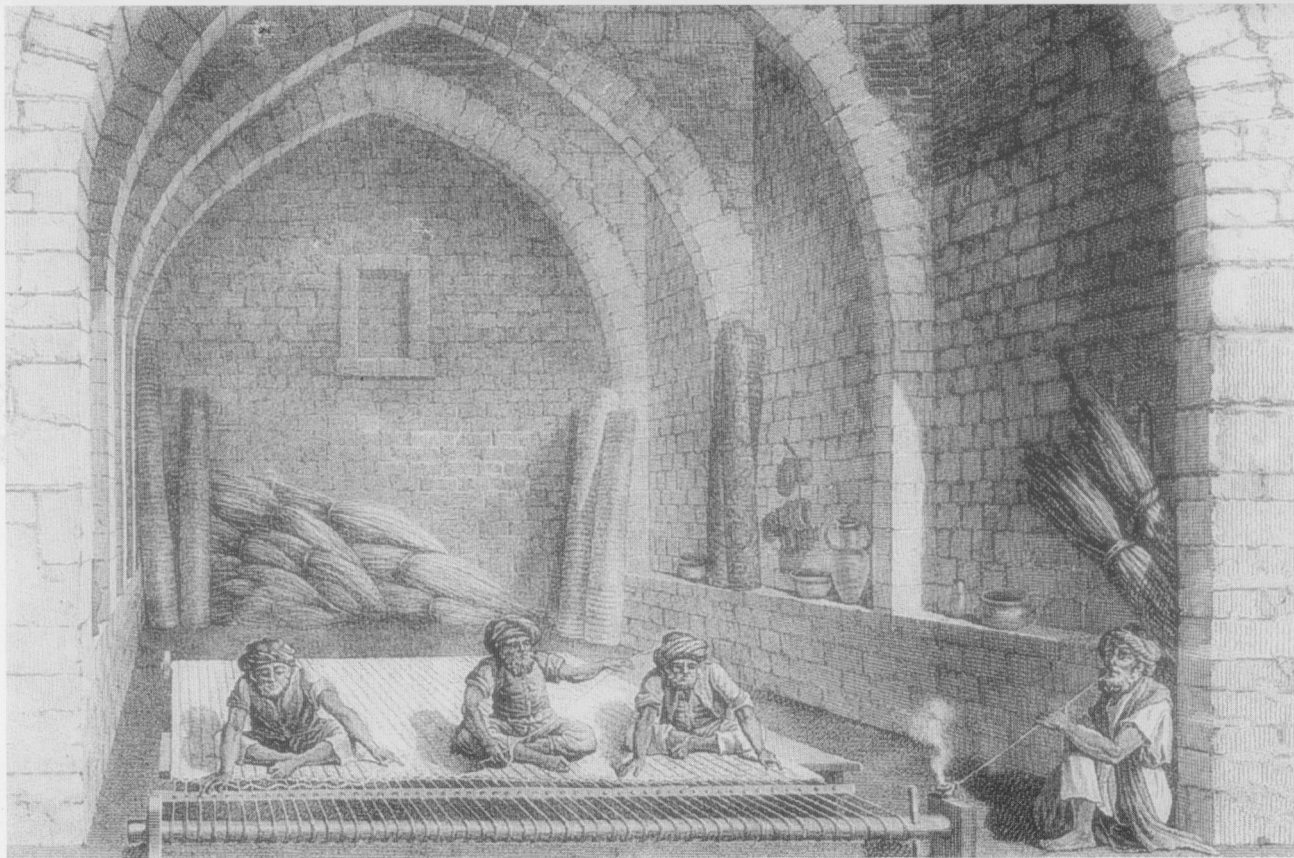


Planche I. Le faiseur de nattes
(d'après *Description de l'Égypte*, pl. 705a)



Planche II. Le faiseur de couffes
(d'après *Description de l'Égypte*, pl. 705b)

Il existe trois types de tresses, selon qu'elles sont faites de cinq folioles, de sept folioles ou de neuf folioles. Ces lanières sont tressées à la longueur désirée.[...] La longueur moyenne d'une lanière tressée varie de 8 à 20 mètres.

Pour fabriquer un couffin le paysan commence par préparer des cordes en fibres de palmier d'une longueur approximative d'un aune (*ba'*) [= 1,60 à 1,80 m]. Il enfle une de ces cordes dans une grande aiguille en fer. Il retourne sur elle-même, en spirale, une lanière de folioles tressées, dans le sens des aiguilles d'une montre, tout en cousant ensemble les bords contigus de la lanière. Il formera ainsi le centre au fond du couffin. Si les parois du panier sont verticales, il continue la spirale tout en passant un fil alternativement dans une maille sur le bord de la partie détachée et une maille sur l'autre bord contigu, et pour donner aux parois une forme légèrement conique, il prend chaque 5 à 6 mailles, 2 mailles ensemble sur le bord de la partie encore détachée.

Le couffin se termine par une bordure faite d'un morceau de corde en fibre; elle protège le panier des chèvres et des brebis qui risqueraient de le manger, et l'empêche de s'user trop rapidement; c'est pour ces raisons qu'on ne fait jamais la bordure avec des folioles de palmier pour ce genre de couffin.

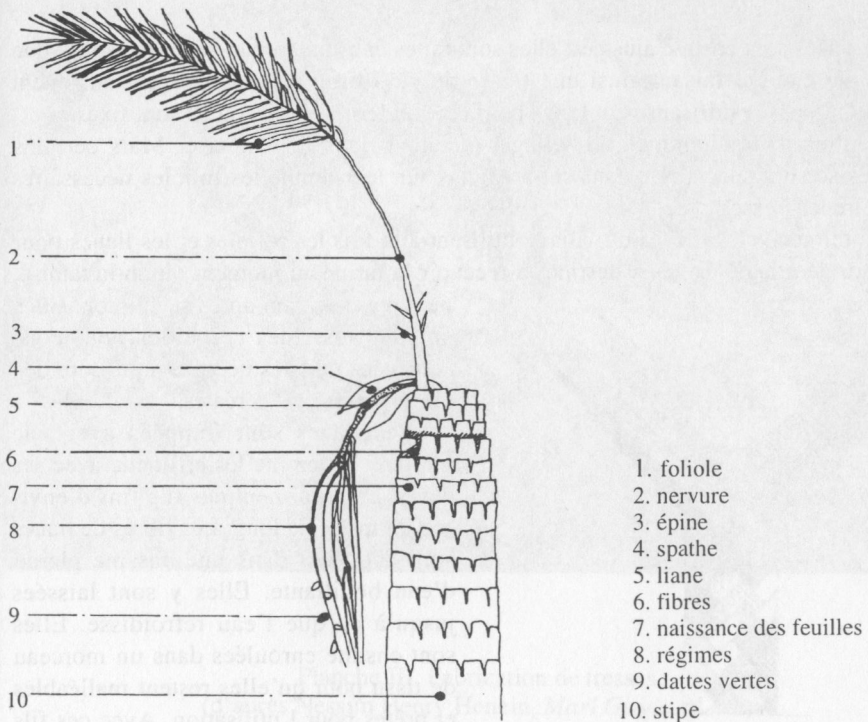


Fig. 1. Parties du palmier
 (d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, fig. 172)

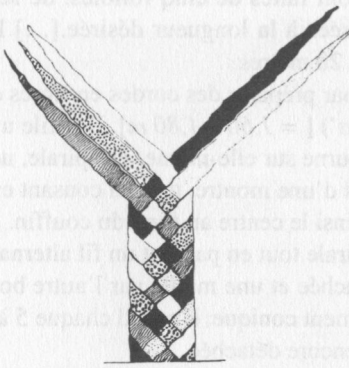


Fig. 2. Type de tresses à cinq folioles
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*,
fig. 173)

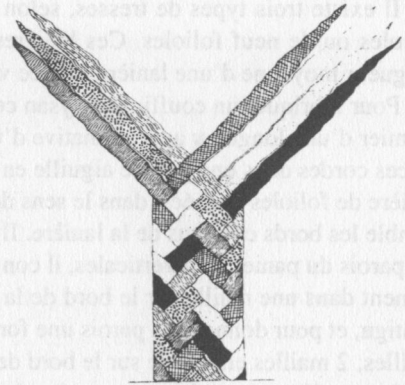


Fig. 3. Type de tresses à sept folioles
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*,
fig. 174)

Les anses sont ensuite ajustées; elles sont faites dans une corde de brins triples, que l'on triple encore, faisant ainsi une tresse de neuf brins. Ces brins qui constituent l'anse sont laissés suffisamment longs pour consolider les parois où ils sont fixés.

La plupart des hommes du village excellent dans la vannerie. Mais certains hommes se sont spécialisés dans cet artisanat. On leur donne les folioles nécessaires pour faire les tresses. [...]

Les femmes et les filles du village utilisent à la fois les folioles et les lianes pour fabriquer de grands plateaux destinés à recevoir la farine au moment où on la tamise, ou à poser le pain après sa cuisson. Elles en font aussi des corbeilles pour conserver les galettes de pain ou encore des mesures pour les céréales.

Les lianes sont frappées avec une pierre et la femme les effiloche avec ses dents. Elles forment des fils fins d'environ un mètre de long. Les fibres de lianes sont déposées dans une bassine pleine d'eau bouillante. Elles y sont laissées jusqu'à ce que l'eau refroidisse. Elles sont ensuite enroulées dans un morceau de tissu pour qu'elles restent malléables et prêtes pour l'utilisation. Avec ces fils on fait une mèche dont le diamètre atteint un centimètre. La femme la roule en spirale en commençant par le centre du

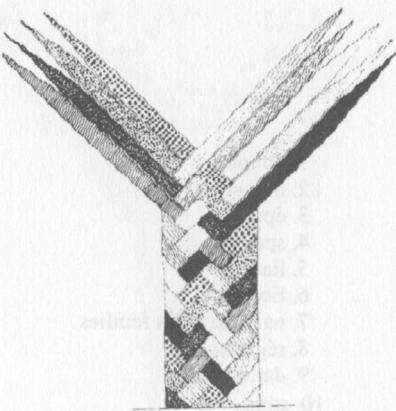


Fig. 4. Type de tresses à neuf folioles
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*,
fig. 175)



Planche III. Fabrication de tresses
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, pl. 42)



Planche IV. Fabrication d'un plateau en vannerie
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, pl. 44a)



Planche V. Fabrication d'une corde
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, pl. 46a)

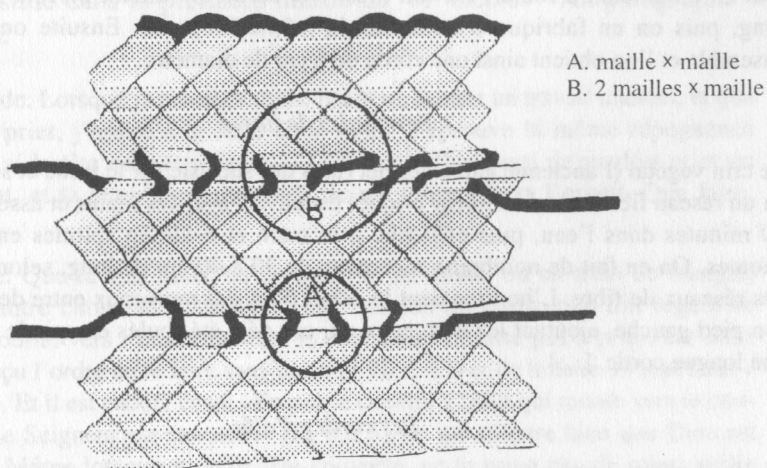


Fig. 5. Couture des tresses
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, fig. 177)

plat, utilisant une longue aiguille en fer pour enrouler la mèche avec des folioles de palmier, qui ont été séparées en deux dans le sens de la longueur et laissées dans l'eau pendant une demi-heure environ pour leur donner la souplesse nécessaire. Pour compléter le plateau, elle ajoute des fils au fur et à mesure que leur longueur diminue et fait de sorte que l'épaisseur de la mèche s'accroît graduellement jusqu'à atteindre deux centimètres sur les bords. [...] Au village il y a trois types de cordes:

Les cordes dites salawat, sing. salaw

Les lianes [...] et les régimes [...] de palmier sont déposés sur les toits des maisons, parfois pendant un an, jusqu'à ce qu'ils soient complètement desséchés par le soleil. Ensuite, la liane est posée sur une pierre, elle est battue avec le maillet dans tous les sens, puis elle est mise à tremper dans l'eau pendant une journée, pour devenir plus souple. Après cela elle est dissociée avec les mains en longs filaments, qui se terminent

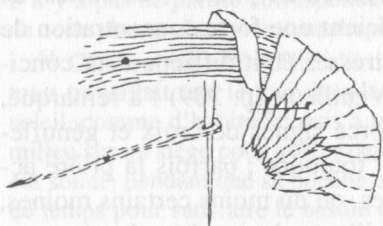


Fig. 6. Fabrication des plateaux en vannerie
(d'après Nessim Henry Henein, *Mari Girgis*, fig. 179)

habituellement par une des branches du régime [...]. Deux groupements de fibres sont roulés ensemble entre les deux paumes des mains, avec un mouvement de la paume de la main droite sur la main gauche, de façon à obtenir un début de corde. Une des extrémités est mise sous le pied droit, et pour allonger la corde on ajoute un groupement de fibres après l'autre,

tout en continuant à rouler. On fait ainsi une corde qui atteint parfois 50 mètres de long, puis on en fabrique 2 autres de la même longueur. Ensuite on les enroule ensemble et l'on obtient ainsi une corde de 6 cm de diamètre.

Les cordes de fibres

Le crin végétal (l'ancienne gaine des nervures qui subsiste sur le tronc et se décompose en un réseau fibrilleux de couleur brique) est ouvert avec les mains et assoupli pendant 20 minutes dans l'eau, puis effiloché à la main et roulé en spirales entre les deux paumes. On en fait de nombreux morceaux de 30 à 40 cm de long, selon la longueur des réseaux de fibre. L'homme tient le début d'un des morceaux entre deux orteils de son pied gauche, ajoutant les morceaux qui ont déjà été roulés en spirale pour obtenir une longue corde. [...]

Les cordes d'alfa

L'alfa (*halfa*) est une plante sauvage; dans notre village, elle pousse près des bords du canal Ahaywa. Elle est utilisée pour faire des cordes destinées à attacher le blé.

Pour faire les cordes en alfa, on coupe les herbes avec une grande lancette [...] ou avec la houe. Puis on les laisse sécher au soleil jusqu'à cinq jours. Ensuite on les fait macérer pendant une semaine dans l'eau du canal (après avoir lié l'alfa en gerbe) pour éviter que les cordes ne se brisent après leur fabrication, car cette opération accroît relativement la flexibilité et la solidité de l'alfa, même après le séchage. Une fois l'alfa sec, on en coupe les restes des racines [...]. Ensuite on torsade avec la main (méthode identique à celle de la fabrication des cordes en fibres).

L'alfa sert aussi à coudre les couffins, à faire des nattes sur lesquelles dorment souvent les habitants du village”.

Des descriptions que je viens de citer, on peut tirer quelques conclusions qui sont importantes pour mon étude de l'économie monastique.

Seule une partie des activités dont se composait la production de sparteries pouvaient être exécutées machinalement, à savoir le tressage de cordes et de tresses servant à fabriquer des paniers; toutes les autres activités, à savoir la préparation de la matière première et la fabrication de paniers, de boîtes, de passoirs, de filets et surtout de nattes, demandaient une forte concentration de l'attention. Même le tressage de cordes et de tresses était difficilement conciliable avec la prière, car les moines, comme Veuilleux (p. 309) l'a remarqué, priaient d'habitude “les bras en croix, avec force signes de croix et génuflexions”. Certes, “d'habitude” ne veut pas dire “toujours”: parfois la prière accompagnait ce genre de travail. Mais les moines, ou du moins certains moines, pouvaient avoir des scrupules à prier en travaillant, ainsi qu'en témoigne un passage de la *Correspondance de Barsanuphe et de Jean de Gaza*, un ouvrage

né en Palestine dans la première moitié du VI^e siècle.⁵³ Au paragraphe 441, nous lisons:

“Demande: Lorsque je me tiens assis, lisant ou faisant un travail manuel, et que je veux prier, j’hésite à le faire étant assis. J’éprouve la même répugnance quand j’ai la tête couverte. D’autre part il m’arrive aussi de vouloir prier en marchant, et la pensée me demande de me tourner vers l’orient. Que faire, Père?

Réponse: Que tu sois assis, ou en marche, au travail ou en train de manger, faisant autre chose ou pourvoyant aux besoins du corps, que ton regard se trouve tourné vers l’orient ou vers le couchant, n’hésite pas à prier, car nous avons reçu l’ordre de le faire sans cesse (*J Th 5, 17*) et de le faire en tout lieu (*J Tm 2, 8*). Et il est encore écrit: »Frayez le chemin à celui qui monte vers le couchant: Le Seigneur est son nom« (*Ps 67, 5*), ce qui montre bien que Dieu est partout. Même lorsque tu as la tête couverte, ne te prive pas de prier; veille seulement à ne pas le faire par mépris”.

En outre, le travail empêchait les moines de se concentrer pleinement dans la méditation. Dans la version copte des *Praecepta*,⁵⁴ il est dit: “En réfléchissant sur la catéchèse ils ne tresseront pas, ni ne puiseront de l’eau, jusqu’à ce que le chef de maison le dise”.⁵⁵

Les cordes et les tresses servant pour la fabrication de paniers, on pouvait les faire dans de petites cellules (telles étaient les cellules des pachômiens), et même pendant la nuit, sans lumière.⁵⁶ En revanche, la fabrication de nattes,

⁵³ Barsanuphe et Jean de Gaza, *Correspondance. Recueil complet traduit du grec et du géorgien par les moines de Solesmes*, deuxième édition, Solesmes 1993, p. 326.

⁵⁴ *Les œuvres de saint Pachôme et de ses disciples*, éd. LEFORT, *Praecepta*, 123, texte copte p. 33, traduction p. 33. Dans l’interprétation de ce passage, je suis Veulleux, p. 309, et non Bacht, *Das Vermächtnis*, II, p. 213.

⁵⁵ Dans la version latine de ce passage (“Nemo quicquam operis faciet, nec scyphos plenos aquae circumferet, nec funiculum quidem torquebit, nisi praepositus iusserit”), il n’y a pas de phrase correspondant à “en réfléchissant sur la catéchèse”. L’omission de cette phrase change le sens du passage tout entier.

⁵⁶ Cf. Am., pp. 630-631: “s’il tombait malade, il n’entraît point à l’infirmierie [...], mais travaillait tout le jour dans le jardin et jeûnait tous les jours jusqu’au coucher du soleil, comme d’habitude; puis à la fin du jour, il se rendait à sa cellule, s’asseyait au milieu sur un siège pour tresser des cordes jusqu’à ce que la cloche du milieu de la nuit eût sonné, pendant que sa bouche et son cœur glorifiaient Dieu; alors il donnait un peu de temps pour satisfaire le besoin de la nature, assis sur son siège et tenant encore les cordes à la main. Ensuite il se levait pour prier et travailler. Il n’alluma jamais de lampe, mais il tressait (des cordes) et faisait la prière au milieu des ténèbres”.

même des nattes les plus petites, exigeait un espace à part, car le métier à nattes ne pouvait pas être démonté avant l'accomplissement du travail.

Si l'on confronte les apophthegmes des diverses rédactions avec le dossier pachômien, on remarquera une différence significative: dans les apophthegmes, la fabrication de nattes n'est mentionnée que tout à fait exceptionnellement, alors que le dossier pachômien la présente comme un élément typique de la vannerie pratiquée dans la congrégation. Comment expliquer cette différence? Peut-être faut-il tenir compte du fait que cette activité exigeait la collaboration de deux personnes, et souvent de plusieurs personnes. Il se peut que cette collaboration ait été plus facile dans les monastères cénobitique que dans les ermitages.

[Warszawa]

Ewa Wipszycka